Montagne de Reims

L'Atlas de la biodiversité communale

Illustration : Aleksandra Delcourt

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Parc naturel régional de la Montagne de Reims

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES **3**

TABLES DES TABLEAUX **3**

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE **4**

A. CONTEXTE GENERAL 4
1. Réseau hydrographique et zones humides *4*
2. Perception paysagère de l'occupation du sol *5*
3. Initiatives locales *5*
B. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL EXISTANT 5
1. ZNIEFF *7*
2. Natura 2000 ..... *7*
3. Trame verte et bleue *8*
C. ETUDES SCIENTIFIQUES 8

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE **10**

D. QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ? 10
1. Définition de la biodiversité *10*
2. Quels liens avec les habitants ? *10*
3. État de la biodiversité actuelle *11*
4. Notion de patrimonialité *12*
E. UN ABC, MAIS QU'EST-CE-QUE C'EST ? 13
1. Origine *13*
2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims *14*
a. Acquisition de connaissances 14
b. Identification des enjeux 17
a. Sensibilisation et animation 18
F. UN ABC, MAIS POUR QUOI FAIRE ? 19
1. Engagement des communes *19*
2. Mobilisation des habitants *19*
3. Adapter l'usage du territoire *20*

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC **21**

G. CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE 21
1. État des lieux *21*
2. Bilan évolutif suite à l'ABC *21*
3. Zoom sur les espèces patrimoniales *24*
4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes *26*
H. HABITATS ET ENJEUX ASSOCIES 28
1. La plaine agricole *30*
2. Le vignoble *31*
3. Les milieux boisés *32*
4. Les milieux ouverts et semi-ouverts *34*
5. Les milieux aquatiques et zones humides *35*
6. Les milieux artificialisés et rocheux *38*
I. SYNTHESE DES ENJEUX 39
1. Zoom sur les plantes patrimoniales *39*
2. Enjeux identifiés lors de l'ABC *40*

PARTIE 4 – PLAN D'ACTIONS **42**

J. PROJETS DEJA REALISES 42
1. Favoriser la nature au sein du village *42*
2. Natura 2000 ..... *42*
3. Préservation des milieux naturels *42*
4. Lutte contre la pollution lumineuse *43*

5. Gestion durable des espaces verts 43
K. PROJETS ENVISAGES PAR LA COMMUNE DANS LES PROCHAINES ANNEES 43
1. Préservation d'habitat protégé 43
2. Renforcer la biodiversité locale 45
3. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes 45
L. PROPOSITION D'AMENAGEMENT 46
1. Renforcement des corridors biologiques 46
ANNEXES 48

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES ZONES HUMIDES SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 4
FIGURE 2 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DE LA COMMUNE DE VENTEUIL 6
FIGURE 3 : REPRESENTATION DES SERVICES NATURELLEMENT RENDUS PAR L'ENVIRONNEMENT 11
FIGURE 4 : COMMUNICATIONS AUTOUR DE L'ABC 18
FIGURE 5 : NOMBRE D'ESPECES VEGETALES CONNUES SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 22
FIGURE 6 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES CONNUES DANS LES GROUPES SOUMIS A INVENTAIRES PROTOCOLES SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 22
FIGURE 7 : NOMBRE D'ESPECES ANIMALES ISSUES DES OBSERVATIONS NON SOUMISES AUX PROTOCOLES DE SUIVIS DANS LE CADRE DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL (DONNEES OPPORTUNISTES) 23
FIGURE 8 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (BUNIAS D'ORIENT – SOLIDAGE DU CANADA – DATURA OFFICINALE -VIGNE-VIERGE COMMUNE) SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 27
FIGURE 9 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNE DE VENTEUIL 29
FIGURE 10 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES PLANTES PATRIMONIALES DE LA COMMUNE DE VENTEUIL 40
FIGURE 11 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX IDENTIFIES LORS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 41
FIGURE 12 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PROPOSITION DE PRESERVATION D'UN MILIEU NATUREL ET DE SES ESPECES ASSOCIEES (TRITON CRETE ET TRITON PONCTUE) 44
FIGURE 13 : REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA PROPOSITION DE RENFORCEMENT DES CORRIDORS ECOLOGIQUES (PLANTATION DE HAIES CHAMPETRES) 46

TABLES DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : TABLEAU : CLASSES DE RARETES UTILISEES PAR LE CBNBP 12
TABLEAU 2 : CATEGORIES DE MENACE DEFINIES PAR L'UICN 13
TABLEAU 3 : LES DEUX ETAPES DES INVENTAIRES AMPHIBIENS 15
TABLEAU 4 : ESPECES IDENTIFIEES DE FEVRIER A MAI, A PARTIR DE LEURS CHANTS, CRIS OU OBSERVEES AUX JUMELLES 15
TABLEAU 5 : REPARTITION DES INVENTAIRES ODONATES, RHOPALOCERES ET ORTHOPTERES 16
TABLEAU 6 : REPARTITION DES PERIODES D'INVENTAIRES SUR LES TROIS ANNEES DE L'ABC 21
TABLEAU 7 : ESPECES DE PLANTES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DU CBNBP ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 24
TABLEAU 8 : ESPECES DE BRYOPHYTES PATRIMONIALES LISTEES GRACE A L'ABC SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 24
TABLEAU 9 : ESPECES ANIMALES PATRIMONIALES ISSUES DE LA SYNTHESE DE LA LPO ET DES OBSERVATIONS DE L'ABC SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 25
TABLEAU 10 : ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE VENTEUIL 28

PARTIE 1 – PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

1. Réseau hydrographique et zones humides

La figure ci-dessous illustre le réseau hydrographique et les zones humides de Venteuil *(Cf. Figure 1)*.

Figure 1 : Représentation cartographique du réseau hydrographique et les zones humides sur la commune de Venteuil

La commune de Venteuil est bordée en sa partie sud-est par la Marne, surplombée par son Canal latéral. Celui-ci est alimenté par le Fossé des Hauts Murgers et par le Fossé de Luter.
Au nord de la commune, le Ru du Camp passe à proximité de l'étang de l'Oseraie.
Deux mares sont préservées au niveau des prairies pâturées au nord de la commune, et trois autres font parties du périmètre du site Natura 2000. Une vaste zone humide couvre toute la partie au nord de la ZNIEFF « Bois et pelouses des coteaux de Tincourt », comprenant les parcelles agricoles et une majorité de boisements privés. D'autres, moins conséquentes, sont identifiées entre la Marne et son Canal latéral, au niveau de la ripisylve.

2. Perception paysagère de l'occupation du sol

Les trois centres bourgs sont placés en hauts de coteaux, si bien que l'on peut de chacun percevoir un point de vue sur la Vallée de la Marne. Les milieux ouverts caractérisés par les quelques parcelles agricoles et les prairies permanentes complètent le paysage et permettent d'adoucir la transition vers le plateau forestier. Les lisières escarpées et thermophiles accueillent une végétation typique avec des espèces de pelouses sèches dont des orchidées. Les coteaux viticoles bien végétalisés assurent la transition vers ces milieux, avec notamment des zones de vergers et d'ourlet avec le développement spontané de certains arbustes.

3. Initiatives locales

La commune de Venteuil a déjà initié différentes actions sur son territoire :

- Préservation et restauration des milieux naturels sur une portion du Fossé des Hauts Murgers : plantation d'une haie dans la zone de non traitement, sensibilisation des propriétaires et usagers sur les dépôts en limite de berge ;

- Lutte contre la pollution lumineuse : mise en place d'une baisse d'intensité ;

- Application des principes de gestion différenciée : fauche raisonnée de certains espaces verts en périphérie des centres bourgs, réflexion sur la végétalisation du cimetière.

B. Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel existant

Les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de Venteuil sont illustrés sur la carte suivante *(Cf. Figure 2).*

Figure 2 : Représentation cartographique des périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel et milieux naturels remarquables de la commune de Venteuil

1. ZNIEFF

Définition

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Elles sont le fruit d'inventaires réalisés sur le territoire national ayant pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les collectivités et les porteurs de projet. En effet, cet inventaire permet de faire connaitre ces zones remarquables, elles pourront ainsi être valorisées et préservées au sein des projets de territoire (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On retrouve un seul type de ZNIEFF sur le territoire de Venteuil :

- 2 **ZNIEFF de type I** : « espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire » *(Source : INPN) ;*

  - Bois et pelouses des coteaux de Tincourt
    Elle est constituée d'une forêt claire rappelant la chênaie pubescente et la hêtraie sèche, rares dans le département de la Marne. On y retrouve notamment l'Alisier de Fontainebleau, protégé en France ainsi que deux orchidées protégées en région : la Céphalanthère rouge et la Céphalanthère à feuilles étroites. Localement, des pelouses sèches se maintiennent en lisière caractérisées par l'Anémone pulsatille. Il s'agit également d'un milieu favorable au Lézard des souches, protégé en France et vulnérable en Champagne-Ardenne.

  - Bois et landes des Patis de Damery à Venteuil
    Principalement dominée par la pinède, elle est également constituée de boisement de feuillus : bouleau, chêne, orme. De grandes étendues de landes se développent sous les lignes électriques, au sein desquelles on retrouve un réseau de mares. Plusieurs mares forestières sont également présentes, accompagnée d'un grand nombre d'ornières, milieux de prédilection du Sonneur à ventre jaune.

2. Natura 2000

Définition :

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés pour leur richesse biologique, leur rareté et la fragilité des espèces qu'ils hébergent.
Cet outil européen a été mis en place pour limiter la perte de biodiversité et préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire, considérés comme patrimoniaux et figurant dans la Directive « Habitats-Faune-Flore » de l'Union européenne.
Sur les 27 000 sites dénombrés en Europe, 1 760 sites terrestres le sont en France couvrant environ 15% du territoire national.
Un DOCument d'OBjectif (DOCOB) est élaboré pour chaque site Natura 2000. Il définit les enjeux, les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité et la qualité du milieu.

Calqué en grande partie sur la ZNIEFF de type 1 existante, le site Natura 2000 n°26 « les Pâtis de Damery » correspond à d'anciennes landes pâturées, qui se referment suite à l'arrêt de cette activité. Le passage de lignes à hautes tension sur la partie est du site induit un entretien régulier pour limiter le développement des arbres et permet le maintien de ces milieux ouverts d'exception. Plus au sud, un sol plus calcaire permet le développement de pelouses sèches, milieu de prédilection des orchidées et des pollinisateurs. La présence d'une vaste zone humide justifie la présence de mares et le développement de boisements humides au niveau des anciennes landes reboisées naturellement.
La cogestion du site avec le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne, permet la réalisation d'inventaires spécifiques et de chantiers de restauration des milieux naturels présents.

3. Trame verte et bleue

Définition

La « Trame verte et bleue » est un réseau écologique dans lequel l'ensemble des liaisons entre les milieux naturels d'un territoire (forêts, prairies…) favorise les déplacements des animaux et des plantes. Une haie qui relie deux espaces boisés protège un animal de ses prédateurs lors de son déplacement et lui fournit de la nourriture. Connaître, préserver ou restaurer les réseaux écologiques, c'est préserver la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et les services qu'ils rendent à l'homme (pollinisation, épuration de l'eau, lutte contre l'érosion…).

Dans le cadre de la réalisation des inventaires de l'ABC, une actualisation du diagnostic Trame verte et bleue du territoire a permis d'affiner l'identification des enjeux. Dans ce sens, il sera possible d'améliorer efficacement la connexion entre les milieux suite aux différentes propositions d'actions qui ont été faites

C. Etudes scientifiques

Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur son territoire, en vue de préserver le patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (PNRMR) a réalisé plusieurs études. Quand le Parc n'est pas mentionné, il s'agit d'une étude émise par un partenaire extérieur réalisée au moins en partie sur le territoire du Parc naturel régional.

Sur la commune de Venteuil, les études suivantes ont été menées ou sont en cours de réalisation :

- 2012 – Etude estivale des chauves-souris du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne - PNRMR
- 2014 - « Localisation et identification des enjeux relatifs au maintien des pelouses sèches sur calcaire sur l'ensemble du territoire du PNR de la Montagne de Reims (Tranche ZSC n° 67 et tranche hors ZSC n°67) » - HELICE BTPEI - PNRMR
- 2019 - Diagnostic de l'état écologique des lisières forestières du PNR de la Montagne de Reims – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- 2021 – « Amélioration des connaissances sur la répartition du Sonneur à ventre jaune au sein du site Natura 2000 n°26 du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (51) » – PNRMR
- 2022 - Etude CMR de la population de Sonneur à ventre jaune au sein des sites Natura 2000 – Parc naturel régional de la Montagne de Reims
- Suivi tous les 4 ans de la population de Chevêche d'Athéna sur le territoire du Parc naturel régional (2008, 2012, 2016, 2020) – PNRMR

- Suivis hivernaux annuels des gîtes à chauve-souris – PNRMR – Groupe chiroptère de la Marne

PARTIE 2 – POURQUOI REALISER UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

D. Qu'est-ce que la biodiversité ?

1. Définition de la biodiversité

Définie comme le tissu vivant de notre planète, la biodiversité correspond à l'ensemble des organismes vivants, des habitats et de leurs interactions. On peut la détailler sur trois niveaux pour mieux la comprendre.

Le premier niveau et le plus facile à identifier est celui de la diversité des habitats naturels. On pense évidemment aux forêts, aux prairies ou aux océans. Mais il ne faut pas oublier les petits espaces tels qu'une bande fleurie ou une petite mare en fond de jardin. La vie se développe partout et dépend fortement de la stabilité et du respect de ces éléments.

Le second niveau va donc concerner les différentes espèces qui vont coloniser ces milieux naturels. L'humain est un bon exemple car il a su coloniser la majorité des surfaces de la planète. Toutefois, on estime à 100 millions le nombre d'espèces dans le monde, réparties en trois grands règnes :

- Le **règne animal**, la faune : on peut y observer des extrêmes en termes de taille, allant d'organismes unicellulaires au plus gros mammifère qu'est la Baleine bleue. Ces organismes occupent tout type de milieux et de conditions environnementales, des températures les plus extrêmes, aux eaux les plus acides.
  Les espèces de ce règne sont rassemblées en groupes, dont les plus communs sont les oiseaux, les reptiles, les mammifères, les papillons de jour ou encore les amphibiens.

- Le **règne végétal**, la flore : ici encore, on peut aller d'un extrême à un autre, entre les mousses qui tapissent la forêt et les chênes centenaires qui la peuplent. Ici sont regroupés les arbres et arbustes, les plantes à fleurs terrestres ou aquatiques, les mousses et les fougères.

- La **fonge** : cas particulier de ces organismes qui ne sont ni des animaux ni des végétaux, les champignons ont un mode de vie particulier car ils puisent leurs ressources uniquement dans la matière en décomposition. Bolet, Amanite ou encore Morille, de nombreuses espèces ont une forme visible durant leur cycle mais certaines espèces restent dans la litière sous forme de filament ou se développent au niveau des racines comme la célèbre truffe.
  Encore plus surprenant, certaines espèces développent une relation symbiotique avec une algue, c'est-à-dire que ces deux partenaires tirent un bénéfice à s'associer, pour former les lichens qui couvrent les arbres et les pierres un peu partout.

2. Quels liens avec les habitants ?

Tous ces organismes, animaux, végétaux, champignons qui interagissent au sein d'un même milieu naturel forment ce que l'on appelle un **écosystème** *(Cf. Figure 3).* En effet, chaque espèce va, directement ou indirectement, rendre un service à une autre, principalement pour ce qui est de l'accès à la nourriture. Mais il peut également s'agir de maintenir l'équilibre du milieu, notamment à une échelle microscopique avec les bactéries qui décomposent les éléments organiques dans les mares, ce qui évite leur comblement trop rapide à l'automne.

Sur un territoire comme celui d'un Parc naturel régional, ces organismes cohabitent régulièrement avec vous, habitants, qui êtes également inclus dans cet écosystème. Son équilibre est fragile et dépend beaucoup des actions que vous pouvez mener sur les milieux naturels qui vous entourent. Votre qualité de vie et celles des organismes avec lesquels vous le partagez, en dépendent.

En effet, de nombreuses espèces rendent de grands services, que ce soit pour la limitation des inondations, dans la lutte contre les ravageurs ou dans la pollinisation des plantes à fleurs et de vos vergers.
Assurer un bon équilibre au sein de l'écosystème passe par de petites actions, comme le maintien d'une diversité de plantes sauvages, la plantation de haies d'essences indigènes ou encore l'entretien de votre mare selon de bonnes pratiques. De l'Hirondelle de fenêtre qui se nourrit de moustiques, au Hérisson d'Europe qui limitera les limaces dans votre potager, en passant par les centaines d'espèces d'abeilles sauvages qui butinent sans relâche les pommiers, tout le monde y trouve son compte !

Figure 3 : Représentation des services naturellement rendus par l'environnement

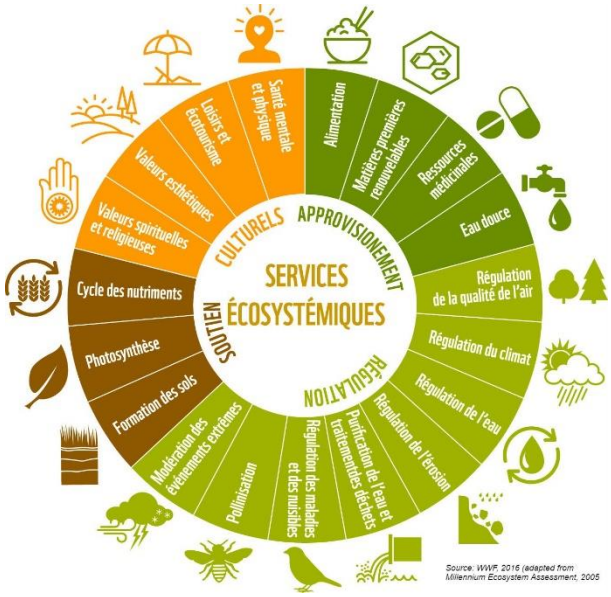

3. État de la biodiversité actuelle

Depuis plusieurs décennies, la sonnette d'alarme est enclenchée sur l'érosion de la biodiversité mondiale. En cause, la surexploitation des ressources, l'artificialisation des sols, le braconnage et le trafic d'espèces ou encore la pollution qu'elle soit terrestre, atmosphérique ou aquatique.
En France, le premier constat s'est fait sur le fort déclin des oiseaux lors des Suivis temporels des oiseaux communs (STOC) à travers lesquels a été révélé une perte massive chez les espèces dites spécialistes.

Le bilan réalisé entre 1989 et 2019 est sans appel, malgré 32 espèces en expansion, 43 espèces ont vu leurs effectifs s'effondrer, alors qu'il s'agit pour la plupart d'espèces considérées comme « communes » : le Chardonneret élégant ou l'Hirondelle de fenêtre.
En cause ? De grands bouleversements dans les pratiques humaines, qui leur étaient initialement favorables. Le passage à l'agriculture intensive nécessitant l'emploi de produits phytosanitaires et un arrachage des haies pour la création de grandes parcelles, réduit l'accès à la ressource alimentaire (graines ou insectes) et perturbe les nicheurs qui ne trouvent plus de zones adaptées.
Pour ce qui est des espèces dites anthropophiles, c'est-à-dire attachées aux constructions humaines que sont les bâtiments ou les ponts, la plus grande perturbation est la modernisation

des pratiques. En effet, les vieux bâtiments ne sont pas systématiquement rénovés avec les matériaux d'époque comme la pierre qui offre des zones propices aux espèces utilisant les cavités. Les oiseaux ne sont pas les seuls impactés car de nombreuses plantes se développent sur les pierres : les saxifrages, les sedums, la Cymbalaire des murs ou encore des fougères comme la Rue des murailles. C'est également le cas des menuiseries PVC qui ne sont pas adaptées aux nids d'Hirondelle de fenêtre, faits de boues, qui ne vont pas pouvoir adhérer à cette surface lisse. De plus, encore trop souvent, quand des travaux ont lieux ces nids sont détruits malgré une mesure nationale de protection de l'espèce incluant leur nid (loi du 10 juillet 1976, art. L411-1).

4. Notion de patrimonialité

Toutes les espèces présentes sur le territoire de la commune n'ont pas la même répartition ni le même statut de rareté. En effet, selon leur répartition, à l'échelle régionale voire nationale, du type de milieu dans lequel elles se développent ou encore selon les pressions qu'elles subissent, les espèces bénéficient d'un statut particulier.

Les plantes sont classées par « **indice de rareté** », selon leur fréquence à l'échelle de l'ex-région Champagne-Ardenne, découpée en 1171 mailles de 5km*5km *(Cf. Tableau 1)* :

Tableau 1 : Classes de raretés utilisées par le CBNBP[1]

Indice de rareté	Définition	Nombre de mailles dans lesquelles l'espèce est présente
RRR	Extrêmement rare	1 à 23
RR	Très rare	24 à 74
R	Rare	75 à 152
AR	Assez rare	153 à 264
AC	Assez commun	265 à 409
C	Commun	410 à 590
CC	Très commun	591 à 807
CCC	Extrêmement commun	808 à 1171

Au sein de tous les groupes taxonomiques : amphibiens, écrevisses, insectes, oiseaux, mammifères, plantes, poissons, et reptiles, des espèces sont inscrites sur une liste rouge spécifique. Ce document constitue un état des lieux du degré de menaces que subissent certaines espèces à l'échelle d'un territoire concerné (région, France, Europe, monde) et une mesure des risques de disparition encourus à plus ou moins long terme. Pour cela, un statut précis, établi par l'UICN2, est attribué selon plusieurs critères d'évaluations tels que :

- La taille de population : est-elle en déclin ?
- La superficie de l'aire de répartition : est-elle réduite ?
- L'état de l'aire de répartition : est-elle fragmentée ?

[1]CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien
[2] UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

En fonction des résultats, les espèces sont classées dans une catégorie précise parmi celles présentées ci-dessous *(Cf. Tableau 2)* :

Tableau 2 : catégories de menaces définies par l'UICN

Catégorie	Symbole	Définition
Eteinte	RE	Espèces ayant disparu à l'échelle régionale mais subsistant ailleurs
En danger critique	CR	Espèces menacées de disparition selon un risque relativement élevé (VU), élevé (EN) ou très élevé (CR)
En danger	EN	
Vulnérable	VU	
Quasi menacée	NT	Espèces qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation ne sont pas prises
Préoccupation mineure	LC	Espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région considérée

Pour les espèces remplissant les critères les plus à risque, des mesures de protection forte sont mises en place, à l'échelle régionale voire même nationale. L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Pour les espèces concernées ainsi que pour certains habitats associés, sont interdits : la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle ou le commerce, la dégradation ou encore l'altération.

Enfin, à l'échelle d'un territoire réduit comme c'est le cas pour le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, des niveaux d'enjeux peuvent être établis selon ces différents éléments, auxquels s'ajoutent des données plus précises. Il peut notamment s'agir du nombre de communes du Parc sur lequel l'espèce est présente et/ou se reproduit, la dernière observation de l'espèce sur le territoire du Parc ou de la commune concernée.

Tous ces éléments combinés permettent donc d'établir un niveau de patrimonialité des espèces. Cela signifie qu'elles représentent un enjeu de conservation de par :

- Leur niveau de rareté à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut de protection à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur niveau de menace à l'échelle régionale et/ou nationale
- Leur statut local à l'échelle du Parc naturel régional

En complément de ces différents critères, la LPO à travers la synthèse des données pour chaque commune, extraites de la base de données Faune Champagne-Ardenne, a établi un niveau d'enjeu pour chaque espèce. Celui-ci est défini selon plusieurs critères tels que : la responsabilité du territoire du Parc pour la conservation de l'espèce, le manque de connaissances à propos de cette espèce sur le territoire du Parc, la présence ou non d'habitat favorable pour accueillir l'espèce sur le territoire du Parc, etc. Ces derniers sont croisés avec les statuts de rareté et de menaces précédemment identifiés ainsi que les dernières informations extraites d'études comme les sont celles concernant les oiseaux dans le bilan du STOC 1989-2019, qui renseigne sur la tendance d'évolution de l'espèce sur le territoire national. On obtient alors trois niveaux d'enjeu : normal, assez fort et fort.

E. Un ABC, mais qu'est-ce-que c'est ?

1. Origine

Afin de limiter au maximum cette érosion grandissante, le meilleur moyen est de protéger son patrimoine naturel. Pour cela, il est nécessaire de le connaître et d'identifier les enjeux propres à son territoire.

C'est ainsi que dans les années 1990, plusieurs communes du Parc naturel régional de Lorraine initient une étude approfondie de leur biodiversité et de ses menaces. L'objectif est de mettre en place une sorte d'état zéro sur lequel se baser et mettre en place des actions de préservation, de restauration et de création de milieux favorables aux espèces, qu'elles soient communes ou rares. La réussite de cette démarche et la volonté du tissu associatif national de pouvoir l'accompagner a permis la création du dispositif « Atlas de la biodiversité communale (ABC) ». Celui-ci a été porté initialement par le Ministère de l'écologie en 2010, puis a été confié à l'Agence française pour la biodiversité en 2017, devenue Office français pour la biodiversité récemment. *(Source : L'Atlas de la biodiversité communale – Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire).*

2. Les ABC du Parc de la Montagne de Reims

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale présente de nombreux avantages pour les collectivités et, à une échelle plus large, pour la mise en réseau des connaissances et la réalisation d'actions dans une optique de préservation de la biodiversité.
C'est pour cela que le Parc de la Montagne de Reims a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation d'Atlas de la biodiversité communale en 2018. Au total, 18 communes se portent volontaires pour réaliser ce projet, dont la Communauté de communes de la Grande vallée de la Marne. La candidature du Parc ayant été retenue, il a été possible de réaliser les ABC à partir de 2019, grâce à un financement pris en charge à 76% par l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui Office français de la biodiversité, complété par le Parc à hauteur de 18% et une part d'autofinancement de 6% à destination des collectivités.
Une prestation du Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la Ligue de protection pour les oiseaux, a eu pour objectif la rédaction, par chaque partenaire, d'une synthèse des données connues sur les 18 communes réalisant un ABC.

a. Acquisition de connaissances

Dans un premier temps, ce projet permet d'acquérir des connaissances nouvelles sur son territoire. En effet, la majorité des communes n'a pas conscience, faute de compétences, de la richesse faunistique et floristique que recèle son territoire. Et bien souvent, une fois cette connaissance acquise, il est alors plus facile de mettre en place des actions concrètes, surtout que bien souvent, la volonté d'agir en faveur de la biodiversité est déjà présente dans les orientations et les projets. L'objectif n'étant pas de rechercher uniquement des espèces dites « rares » mais d'avoir une vision d'ensemble de toutes espèces présentes, même celles qui sont les plus communes. Ce sont précisément ces espèces communes, constituant la « nature ordinaire », qui forment le socle de la biodiversité. Celles-ci apportent de la ressource alimentaire au cœur des réseaux d'interactions et permettent la stabilité d'espèces moins fréquentes et plus sensibles. Plus il y a de diversité et plus les milieux naturels sont stables et plus nous, humains, avons la possibilité d'évoluer dans un environnement sain et plein de richesse.

Dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale réalisé par le Parc, il a été décidé de cibler des groupes d'espèces classiquement suivis dans les études, afin de faciliter la réalisation des inventaires de terrain par la technicienne en charge du projet. Il s'agit ici pour la faune, des **amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et la Salamandre tachetée), **odonates** (demoiselles et libellules), **oiseaux**, **orthoptères** (criquets, grillons, sauterelles), **reptiles** (lézards et serpents), **rhopalocères** (papillons de jour) et pour la flore des **fougères**, **prêles**, **herbacées**, **graminées**, **laîches**, **arbres** et **arbustes**, **bryophytes** (mousses).

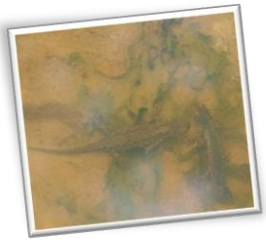

En ce qui concerne le suivi de la faune, une demande d'autorisation de capture a été faite auprès de la DDT. En effet, la présence d'espèces protégées, à

l'échelle régionale et/ou nationale, requiert une dérogation autorisant la capture et la manipulation dans le cadre d'une étude spécifique.

Afin de répertorier les espèces au sein de ces différents groupes, des protocoles spécifiques ont été utilisés. L'utilisation d'une méthodologie nationale, permet une répétabilité et une cohérence dans l'acquisition des données. Il est ainsi possible de comparer les sites étudiés entre collectivités mais également dans le temps :

- **Les amphibiens :** crapauds, grenouilles, tritons et Salamandre tachetée

Le Parc a choisi de s'inspirer du protocole national de suivi des amphibiens de France POPAmphibien « Tritons » afin d'optimiser les chances d'observation des différentes espèces de tritons présentes sur le territoire.

Pour ce faire, il a été décidé d'utiliser des nasses « Ortmann », c'est-à-dire des seaux équipés de quatre entrées ne permettant pas aux animaux de ressortir avant leur ouverture, tout en permettant aux tritons adultes de remonter à la surface pour respirer. Ces dispositifs ont été mis en place au sein des mares et étangs pour une durée maximale de 12 heures.

Les inventaires ont eu lieu en deux étapes *(Cf. Tableau 3)* :

Tableau 3 : Les deux étapes des inventaires amphibiens

Mars	Avril - Mai
Premier passage pour noter la présence de pontes et de larves de Salamandre tachetée	Pose des amphicapts et point d'écoute pour les mâles chanteurs, à partir du coucher de soleil. Relève des seaux le lendemain matin

Dans le respect du protocole sanitaire, ayant pour objectif de limiter la maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis*, tout le matériel (seaux et bottes) a été systématiquement désinfecté entre chaque session de terrain.

- **Les oiseaux**

La méthode appliquée dans le cadre de l'ABC est celle qui est classiquement utilisée : les Indices ponctuels d'abondance (IPA). Celle-ci consiste en la réalisation de points d'écoutes sur les différents milieux naturels du territoire (prairies, vignes, boisements etc.) durant 10 minutes à partir du lever de soleil et jusqu'à midi. L'identification des espèces se fait essentiellement à l'oreille, avec reconnaissance des chants et des cris. Les espèces observées aux jumelles sont également notées. *(Cf. Tableau 4)*

Tableau 4 : Espèces identifiées de février à mai, à partir de leurs chants, cris ou observées aux jumelles

Février	Mars	Avril	Mai
Picidés : Pics et Torcol fourmilier	Picidés + autres oiseaux forestiers	Oiseaux de plaine	Oiseaux de plaine

- **Les reptiles :** lézards et serpents

Du fait du grand nombre de sites à prospecter, il n'a pas été possible d'appliquer réellement un protocole national existant. Une méthode s'inspirant du Protocole de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles pour la réalisation d'inventaires simples, a été établie.
Le choix s'est porté sur l'utilisation de plaques épaisses en caoutchouc noir, utilisées par les lézards et serpents comme zone refuge et pour se réchauffer durant les premières heures du jour.

Celles-ci ont été disposées dans des lieux fréquentés par les espèces ciblées, lisières, haies, prairies et pelouses sèches, durant l'hiver pour leur permettre de les utiliser dès leur sortie d'hibernation. Au moins un passage par mois, entre mars et septembre a été réalisé, couplé avec une recherche à vue aux alentours.

- **Les odonates :** demoiselles et libellules**, les rhopalocères :** papillons de jour **et les orthoptères :** criquets, grillons et sauterelles

Un protocole inspiré de la méthode du chronoventaire de l'Observatoire régional de la biodiversité a été établi. Les captures sont réalisées avec un filet à papillons pour les odonates et les rhopalocères, qui ont été attrapés en vol puis relâchés. Pour les orthoptères, un filet fauchoir a été utilisé, afin de faucher les hautes herbes et les branches basses des arbres.

La première phase d'inventaire dure 15 minutes (phase de capture) durant laquelle toutes les espèces contactées (observation directe et/ou capture au filet) sont listées. Une fois le temps écoulé, il y a 5 minutes de recherche complémentaire qui déterminera si la session est terminée ou si elle se poursuit. Si durant ces 5 minutes « recherche » aucune autre espèce que celles listées durant les 15 minutes « capture » n'est observée ou capturée, la session se termine. Si au moins une nouvelle espèce est observée, on ajoutera 5 minutes « capture » au terme des 5 minutes « recherche ». L'objectif est d'effectuer une session de capture d'au maximum 30 minutes.

Pour les inventaires en milieux ouverts type prairie, ce protocole est appliqué en réalisant un cheminement aléatoire sur le site.
Pour les inventaires réalisés dans les chemins forestiers, en lisière ou le long des cours d'eau, la méthode des transects est utilisée, en limitant les observations à 3 mètres de part et d'autre de l'observateur.

Ces différents inventaires se sont répartis de la manière suivante *(Cf. Tableau 5)* :

Tableau 5 : Répartition des inventaires odonates, rhopalocères et orthoptères

	Conditions météorologiques	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
ODONATES	- minimum 17°C - absence de pluie - vent faible ou nul - couverture nuageuse 75% max		X	X	X		X
RHOPALOCÈRES		X	X	X	X	X	X
ORTHOPTÈRES	- minimum 17°C - absence de pluie				X	X	

b. Identification des enjeux

Il existe différents niveaux d'enjeux à l'échelle d'une commune : (1) les habitats rares et menacés, (2) les milieux sensibles, (3) les corridors écologiques, et (4) les espèces patrimoniales. La rareté et la patrimonialité peuvent être identifiées à l'échelle régionale, nationale et plus rarement à l'échelle européenne.

(1) Les habitats rares et menacés sont définis à l'échelle européenne, selon leur surface, leur fonctionnalité ainsi que les menaces qui pèsent sur eux, et sont inscrits à la « Directive Habitat Faune Flore »[3]. On parle alors « d'habitats d'intérêt communautaire », regroupés par grands types de milieux. *Nous pouvons prendre l'exemple des pelouses sèches qui sont des sites à orchidées remarquables qui accueillent également de nombreuses espèces de papillons de jour, et que l'on retrouve ponctuellement sur le territoire du Parc.*

Illustration 1 : Pelouse sèche, ©Valentine Plessy

(2) Certains milieux sensibles bénéficient d'une protection juridique à l'échelle nationale. C'est le cas de toutes les zones humides, protégées par le Code de l'environnement depuis 1992, afin de maintenir leurs rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique, de permettre le stockage du carbone et des eaux lors de fortes pluies. Elles sont définies comme étant « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».
Sur le territoire du Parc, on retrouvera notamment des réseaux de mares forestières ou prairiales, des boisements humides ou encore des prairies inondables au sein des vallées alluviales.

Illustration 2 : Mare forestière, ©Valentine Plessy

(3) Les corridors écologiques correspondent à tous les éléments de paysages qui permettent le déplacement des espèces, afin de rejoindre leurs sites de nourrissage et de reproduction et ainsi faciliter les échanges génétiques ou les déplacements de populations. On en retrouve dans les différents habitats, qu'ils soient naturels ou anthropiques : haies, bosquets, loges de vigne, fossés, lisières forestières ou encore talus routiers et jardins privés.
Ces différents éléments, dans des conditions propices : *végétation bien développée et composée d'essences locales, maintien du bâti ancien ou encore absence de clôtures étanches*, sont essentiels pour maintenir la connexion avec les milieux adjacents.
Sur le territoire du Parc naturel régional, dans le cadre de la Trame verte et bleue, un appel à projet « Haies et vergers » permet d'accompagner les propriétaires, les écoles et les collectivités à renforcer ou créer des corridors et de développer des parcelles de fruitiers anciens qui peuvent accueillir une flore et une faune spécifique.

Illustration 3 : Paysage bocager, ©Valentine Plessy

[3] Il s'agit d'une mesure européenne prise afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

(4) Enfin, en ce qui concerne les espèces patrimoniales, considérées comme telles du fait de leur rareté ou encore des menaces qu'elles subissent et qui jouent un rôle dans la définition d'une ZNIEFF[4] ou d'un site Natura 2000, des listes rouges servent de références. Que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, les espèces sont évaluées selon leur présence sur le territoire concerné qui est alors découpé en mailles, au sein desquelles la présence de chaque espèce est notée. Plus une espèce occupe un nombre de mailles élevé plus elle est considérée comme « commune » mais plus ce nombre diminue, plus l'espèce va devenir « rare ». On retrouve alors sur ces listes rouges les espèces rares, classées selon des catégories de vulnérabilité allant d'espèces « à surveiller » pour celles dont on souhaite anticiper une détérioration locale, jusqu'à « en danger » pour celle dont le risque de disparition à court terme est engagé.
Sur le territoire du Parc, nous pouvons noter la présence du ***Triton crêté****, considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale et protégé en France. Suite aux inventaires ABC, la* ***Violette élevée****, protégée à l'échelle nationale et considérée comme « en danger » sur les listes rouges régionale et nationale, a pu être découverte.*

Illustration 4 : Triton crêté ©Valentine Plessy

Ces différents niveaux d'enjeux pour la conservation des habitats et des espèces permettent de hiérarchiser les données acquises lors des inventaires, et d'identifier des actions à mener sur chaque commune.

a. Sensibilisation et animation

L'Atlas de la biodiversité communale n'a pas pour simple objectif l'acquisition de connaissances, et va au-delà en impliquant les habitants, élus et acteurs du territoire autour de la préservation de la biodiversité. C'est dans cette dynamique que différentes actions de sensibilisation et de communication ont été mises en place via différents canaux *(Cf. Figure 4) :*

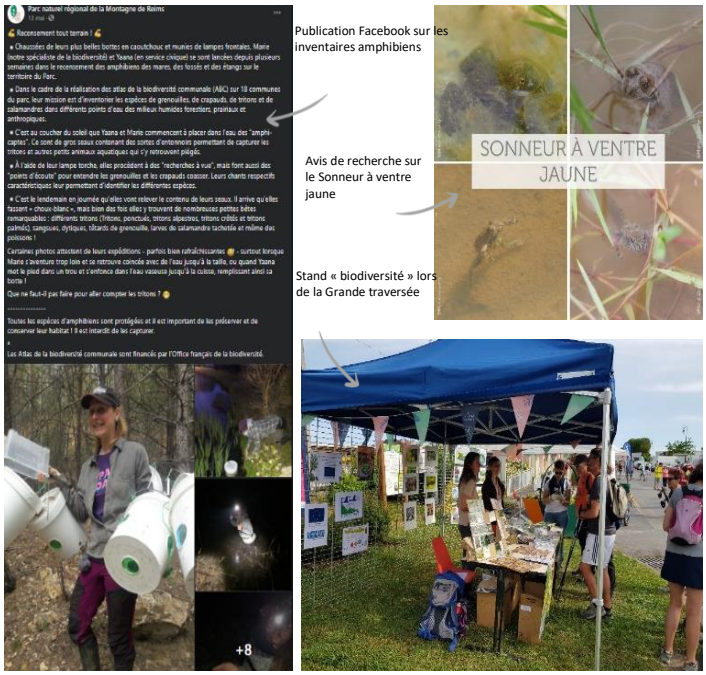

Figure 4 : Communications autour de l'ABC

- Page Facebook du Parc ;
- Site internet du Parc ;
- Revues communales ;
- Site et/ou page Facebook des communes concernées.

C'est le cas par exemple pour certaines espèces rares, qui font l'objet d'une recherche spécifique sur le territoire sous forme d'avis de recherche, afin de faire participer le grand public.

Via la page Facebook du Parc, des retours en images ont été réalisés pour vous permettre d'être au cœur de la réalisation des inventaires et d'impliquer au maximum le grand public.

En ce qui concerne les animations, les ABC ont été mis en avant durant plusieurs manifestations du territoire : Fête de la pomme, Grande traversée.

[4] Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Un suivi participatif de la Chouette chevêche a été réalisé en 2020 dans le cadre du suivi organisé tous les 4 ans. Une trentaine de personnes se sont mobilisées pour effectuer les comptages sur les différentes communes, dont celles réalisant un ABC.

F. Un ABC, mais pour quoi faire ?

1. Engagement des communes

Le travail réalisé dans le cadre des ABC ne s'arrête pas ici avec la restitution de cette synthèse mais ne fait que commencer. En effet, une fois les données acquises et les enjeux identifiés, la collectivité peut devenir actrice dans la préservation de ce patrimoine naturel.
Pour ce faire, un plan d'actions est établi avec chacune des communes concernées afin de préserver les milieux naturels et les espèces et développer localement une dynamique en faveur de la biodiversité. Le Parc accompagne les communes afin d'adapter la gestion de certains milieux (pelouses sèches, mares, haies, talus etc.) dans le but de garantir un bon état écologique.

Selon les enjeux identifiés, de nombreux outils peuvent être utilisés :

Entretien des espaces verts communaux : si ce n'est pas déjà le cas, les communes sont accompagnées pour l'acquisition de la distinction « Commune nature » qui se fait notamment via la mise en place d'une gestion différenciée. Ce dispositif, mis en place par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, vise à préserver et améliorer la qualité des eaux et accroitre la biodiversité.

Nature en ville : en limitant l'entretien de certains espaces ou en réalisant des semis d'espèces locales ou des plantations de haies, d'arbres isolés voire même de vergers, les centres bourgs peuvent devenir des zones d'accueil pour la biodiversité. La plantation et la création de bandes enherbées dans les plaines, permettent de reconnecter les milieux entre eux, ce qui améliore la Trame verte et bleue du territoire.

Enfin, un accompagnement peut également être mis en place sur la pollution lumineuse, dans le but de réduire au maximum l'impact de l'éclairage sur la faune et la flore, mais également sur la santé humaine.
La mobilisation au travers de ces différents axes permet de déposer une candidature à la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », qui récompense les collectivités qui ont la volonté de placer la biodiversité au cœur de leurs politiques publiques.

2. Mobilisation des habitants

A leur niveau, les habitants des communes concernées par un ABC peuvent également agir en faveur de la biodiversité.
De nombreux outils sont à leur disposition afin de mener des actions de préservation et d'amélioration des connaissances.

La préservation peut passer par de petites actions :

- Réduire la fréquence de tonte de son jardin en laissant une bande de fond de parcelle en jachère ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, notamment l'Hirondelle de fenêtre :
- Semer de la jachère fleurie adaptée à son type de sol et composée d'espèces locales (marque Végétal locale) ;
- Inscrire son jardin ou son verger en « Refuge LPO ».

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité près de chez vous peut se faire à l'aide de suivis participatifs :

- Vigie nature (ici) : de nombreux observatoires et suivis permettent d'apprendre à identifier les oiseaux, les plantes, ou encore les insectes de façon ludique et progressive.
- Mission Hérisson (ici) : un suivi national du Hérisson d'Europe permet de mieux connaître sa répartition à l'échelle française via l'installation d'un tunnel à empreintes. Ce petit mammifère subit de nombreuses pressions : perte d'habitats, pesticides, collisions routières ou encore tondeuses robots.
- L'observatoire des Vers luisants (ici) : une enquête nationale qui cherche à comprendre pourquoi les insectes bioluminescents disparaissent depuis plusieurs décennies. Cette étude est couplée avec un état des lieux : utilisation de produits phytosanitaires, pollution lumineuse ou encore fragmentation des habitats.
- L'observatoire des sentinelles du climat (ici) : dispositif mis en place afin de suivre l'effet du changement climatique via l'observation d'espèces sentinelles dont les périodes d'activité (sortie d'hibernation, émergence, floraison) sont signalées par les bénévoles.

Tous ces dispositifs servent aux chercheurs à recueillir un maximum de données qui seront ensuite analysées et alimenteront les réflexions pour de futurs programmes d'actions. En intégrant des suivis participatifs, vous devenez acteurs dans la préservation de la biodiversité !

3. Adapter l'usage du territoire

Le territoire des communes est un espace vivant, sur lequel doivent cohabiter les espèces animales et végétales avec les constructions et les usages de l'Homme.
Pour faire en sorte que cette cohabitation soit durable et respectueuse, il est important que des points de vigilance soient identifiés dans les documents de références, notamment en urbanisme. Le présent document pourra donc servir de base, avec le Porter à connaissance rédigé par le Parc naturel régional, pour les communes ayant pour projet de réviser leur document d'urbanisme, car il constitue la synthèse des données connues à ce jour. Il présente également un zonage des secteurs sensibles de par les enjeux qui y sont identifiés (habitat, faune et/ou flore). Ces porters à connaissances préciseront leur traduction dans les documents d'aménagement.

Par ailleurs, depuis la réalisation d'une cartographie de sa Trame verte et bleue, afin d'améliorer la connectivité entre les habitats naturels de son territoire, le Parc a identifié de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux riches en espèces) et des corridors (zones facilitant le déplacement des espèces) qui les connectent. Les nouvelles données acquises grâce aux inventaires ABC permettent de mettre à jour ces informations et de préciser certains enjeux, notamment sur des milieux sensibles tels que les pelouses sèches ou les mares. Les nombreuses prospections sur le terrain ont également permis d'identifier des secteurs qui pourraient être reconnectés via la plantation de haies ou la mise en place de bandes fleuries en sélectionnant des espèces locales. Un travail sur la reconnexion des milieux est en cours via l'appel à projet « Haies et vergers » et le travail de pré-identification sera un levier dans les années à venir.
En prenant conscience de la richesse avec laquelle nous partageons notre territoire, il est plus facile d'en adapter l'usage et de permettre à l'écosystème dans lequel nous évoluons, d'être le plus résilient face aux changements climatiques actuels.

PARTIE 3 – LES RESULTATS DE L'ABC

G. Connaissance de la faune et de la flore

1. État des lieux

Afin de connaitre les données historiques de faune et de flore sur les 18 communes faisant l'objet d'un Atlas de la Biodiversité Communale, le Parc a sollicité deux structures pour produire des synthèses naturalistes.
Pour la flore, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien a fourni un document regroupant : la localisation des inventaires réalisés, les espèces patrimoniales, les espèces exotiques envahissantes, les recommandations sur l'amélioration des connaissances et la conservation des espèces, et pour finir la liste complète des données connues depuis 1884 jusqu'en 2019.
Pour la faune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a rédigé une synthèse grâce aux données présentes sur la base de données participative Faune Champagne-Ardenne. Ce portail est alimenté par les naturalistes amateurs et professionnels. Au total, 18 groupes d'espèces ont été concernés dont les plus représentés sont : les oiseaux, les papillons de jours, les papillons de nuit, les odonates, mammifères, les orthoptères, les chauves-souris, les amphibiens et les poissons. Les données concernées par cette synthèse s'étalent du milieu du 20ème siècle jusqu'au 16 septembre 2019.

2. Bilan évolutif suite à l'ABC

Durant la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale, différents inventaires ont été menés à des périodes spécifiques, en appliquant les protocoles présentés à la page 10, dans la « Partie 2 – Pourquoi réaliser un Atlas de la biodiversité communale ? ». Le tableau ci-dessous *(Cf. Tableau 6)* présente sommairement les périodes dédiées aux inventaires pour la flore (en vert) et pour la faune (en jaune) :

Tableau 6 : Répartition des périodes d'inventaires sur les trois années de l'ABC

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2019					Relevés botaniques					Prospections mares + pose des plaques à reptiles		
2020	Prospections mares + pose des plaques à reptiles				Oiseaux + rhopalocères + odonates + orthoptères + reptiles							Pose des plaques à reptiles
					Relevés botaniques							
2021		Amphibiens + oiseaux + rhopalocères + odonates + reptiles + orthoptères										
				Relevés botaniques							Inventaires bryophytes (CBNBP)	
2022	Inventaires bryophytes (CBNBP)											

Lors des sessions de terrain, de nombreuses observations opportunistes de la faune ont été réalisées. Ces observations correspondent à des espèces appartenant à d'autres groupes (coléoptères, mammifères etc.) observées sur le terrain ou lors des trajets. C'est le cas par exemple du Renard roux, souvent croisé en voiture tôt le matin lors des inventaires oiseaux ou la nuit pour les amphibiens.

Au total, sur la commune de Venteuil, ce sont 7 groupes d'espèces supplémentaires pour lesquels nous avons des données. Il s'agit ici des données issues de la synthèse de la LPO auxquelles viennent s'ajouter les observations opportunistes réalisées dans la cadre de l'ABC.

Les graphiques suivants illustrent les résultats obtenus suite aux inventaires réalisés durant les trois années de l'Atlas de la biodiversité communale, auxquels ont été ajoutées les espèces issues des synthèses de la LPO et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien *(Cf. Figure 5 à 7)*.

Figure 5 : Nombre d'espèces végétales connues sur la commune de Venteuil

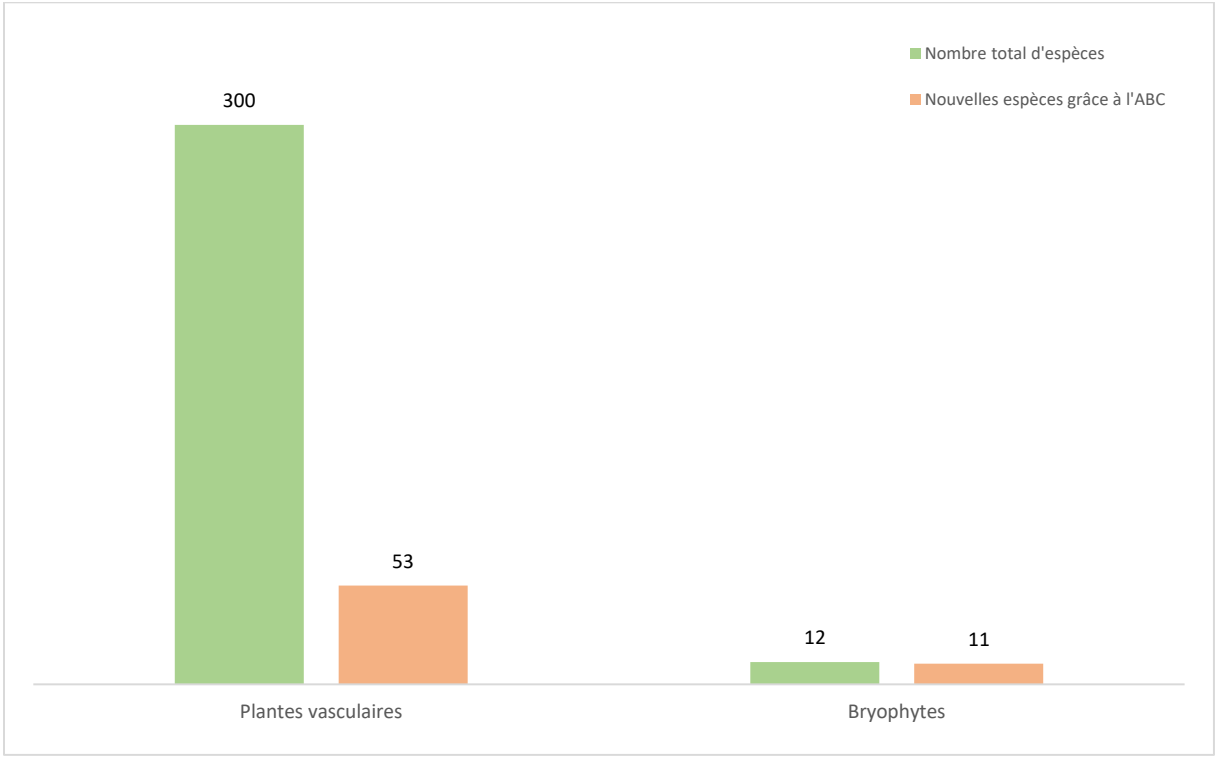

Figure 6 : Nombre d'espèces animales connues dans les groupes soumis à inventaires protocolés sur la commune de Venteuil

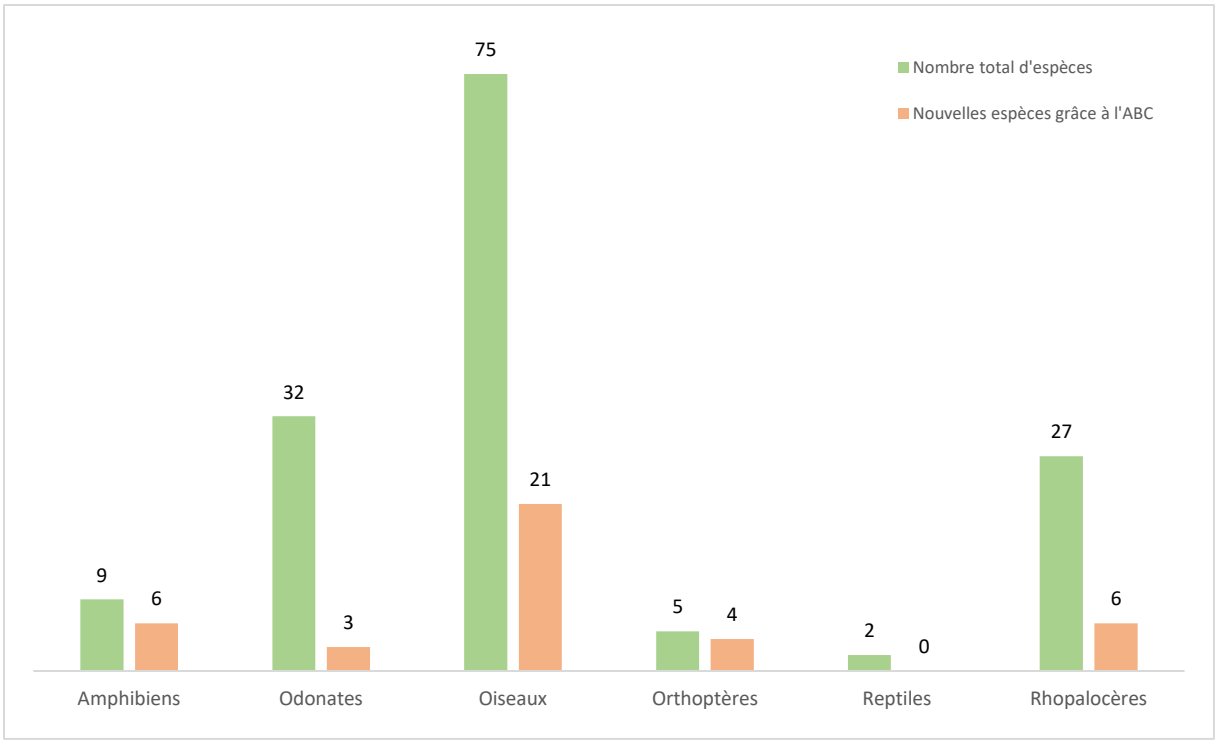

Figure 7 : Nombre d'espèces animales issues des observations non soumises aux protocoles de suivis dans le cadre de l'ABC sur la commune de Venteuil (données opportunistes)

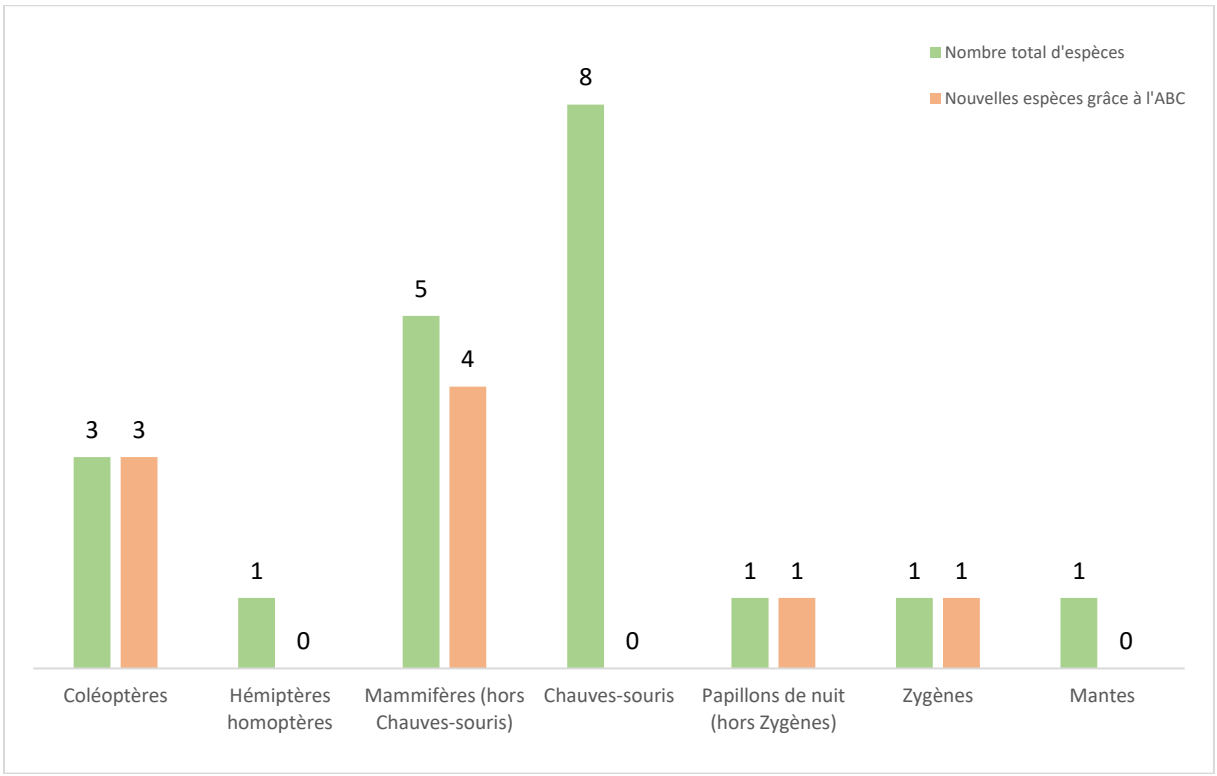

3. Zoom sur les espèces patrimoniales

Dans le cadre de la réalisation des synthèses de données concernant la flore, une liste des espèces patrimoniales a été dressée *(Cf. Tableau 7).* Il s'agit d'espèces menacées et/ou à statut de protection national ou régional. Le tableau ci-dessous reprend la liste fournie par le CBNBP[5].

Rareté : statut de rareté à l'échelle de l'ancienne région Champagne-Ardenne ; LRR : catégorie de la Liste rouge régionale ; PN : protection nationale (X) ; PR : protection régionale (X) ; Dernière observation CBNBP : dernière année où l'espèce a été observée par le CBNBP ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓)

Tableau 7 : Espèces de plantes patrimoniales issues de la synthèse du CBNBP et des observations de l'ABC sur la commune de Venteuil

Nom français	Nom latin	Rareté	LRR	PN	PR	Dernière observation CBNBP	ABC
Laîche à fruit barbu	*Carex lasiocarpa Ehrh., 1784*	RRR	CR	-	PR	2006	
Céphalanthère à feuilles étroites	*Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch, 1888*	RR	LC	-	PR	1997	
Céphalanthère rouge	*Cephalanthera rubra (L.) Rich., 1817*	RR	EN	-	PR	1997	
Grande cuscut	*Cuscuta europaea L., 1753*	RRR	VU	-	-	2006	
Jonc des vasières	*Juncus tenageia Ehrh. ex L.f., 1782*	RR	EN	-	PR	2006	
Centenille naine	*Lysimachia minima (L.) U.Manns & Anderb., 2009*	RRR	CR	-	-	2006	
Bugrane naine	*Ononis pusilla L., 1759*	RRR	EN	-	-	1884	
Orobanche de la germandrée	*Orobanche teucrii Holandre, 1829*	RR	VU	-	PR	1997	
Alisier de Fontainebleau	*Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806*	RR	LC	PN	-	1997	
Sauge molle	*Stachys germanica subsp. germanica L., 1753*	RRR	VU	-	-	2006	
Pissenlit des marais	*Taraxacum palustre (Lyons) Symons, 1798*	RRR	VU	-	-	2006	

L'analyse des données transmises par le CBNBP dans le cadre de la synthèse concerne également les bryophytes (mousses) et a permis de relever la présence de deux espèces très rares en Champagne-Ardenne et inscrites sur la liste rouge européenne au statut « préoccupation mineure » *(Cf. Tableau 8).*

Tableau 8 : Espèces de bryophytes patrimoniales listées grâce à l'ABC sur la commune de Venteuil

Espèce	Nom latin	LR Europe	Rareté en Champagne - Ardenne
Microeurhynchium pumilum	*Microeurhynchium pumilum (Wilson) Ignatov & Vanderp., 2009*	LC	RR
Bryoerythrophyllum recurvirostrum	*Bryoerythrophyllum recurvirostrum (Hedw.) P.C.Chen, 1941*	LC	RR
Didymodon tophaceus	*Didymodon tophaceus (Brid.) Lisa, 1837*	LC	RR

Pour la synthèse des données de la faune, la LPO a dressé une liste des espèces présentant un enjeu « assez fort » ou « fort » à l'échelle du territoire du Parc. Ce niveau est défini selon leur inscription ou leur statut sur la liste rouge régionale et/nationale spécifique, la fréquence de l'espèce sur le territoire du Parc ou encore la connaissance sur l'utilisation du territoire pour sa reproduction. Ces notions de patrimonialité sont développées dans la partie II A. 4. Le tableau ci-dessous *(Cf. Tableau 9)* reprend la liste des espèces connues présentant les enjeux les plus élevés sur la commune, auxquelles viennent s'ajouter les nouvelles données acquises grâce à l'ABC (surlignées en vert).

Au total, **10 espèces patrimoniales réparties dans 2 groupes ont été retrouvées** lors de l'ABC et **12 nouvelles espèces patrimoniales ont été observées** sur la commune.

5 Conservatoire botanique national du Bassin parisien

LRR : inscription (X) ou catégorie de la Liste rouge régionale ; LR : catégorie de la Liste rouge nationale ; PN : espèce inscrite sur l'annexe II et/ou IV de la Directive Habitat Faune Flore et/ou Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ou Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dernière observation sur la commune : dernière année où l'espèce a été intégrée sur la base FCA ; ABC : espèce observée durant les inventaires ABC (✓), Nouveau : nouvelle espèce observée sur la commune durant les ABC (x).

Tableau 9 : Espèces animales patrimoniales issues de la synthèse de la LPO et des observations de l'ABC sur la commune de Venteuil

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation sur la commune	Enjeu PNRMR	LRR	PN	ABC	Nouveau
AMPHIBIENS	Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra*	-	Fort	V	X	✓	X
	Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*	2017	Fort	V	X	✓	
	Triton crêté	*Triturus cristatus*	-	Fort	V	X	✓	X
	Triton ponctué (L. v. vulgaris)	*Lissotriton vulgaris vulgaris*	-	Assez fort	V	X	✓	X
CHAUVES-SOURIS	Grand Murin	*Myotis myotis*	2015	Fort	E	X		
	Murin à moustaches / de Brandt	*Myotis mystacinus / brandtii*	2015	Assez fort	-	X		
	Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	2015	Fort	-	X		
	Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*	2014	Fort	-	X		
	Murin de Daubenton	*Myotis daubentonii*	2015	Assez fort	-	X		
	Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	2015	Assez fort	-	X		
	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	2015	Fort	E	X		
	Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	2014	Assez fort	AS	X		
ODONATES	Aeschne isocèle	*Aeshna isoceles*	2014	Fort	-			
	Agrion délicat	*Ceriagrion tenellum*	2018	Fort	-			
	Chlorocordulie métallique	*Somatochlora metallica*	2018	Assez fort	X			
	Épithèque à deux taches	*Epitheca bimaculata*	2017	Fort	X			
	Leste barbare	*Lestes barbarus*	-	Fort	X		✓	X
	Leste fiancé	*Lestes sponsa*	-	Assez fort	-		✓	X
	Leucorrhine à large queue	*Leucorrhinia caudalis*	2014	Fort	X	X		
	Orthétrum brun	*Orthetrum brunneum*	2014	Assez fort	X			
OISEAUX	Alouette des champs	*Alauda arvensis*	2018	Assez fort	AS		✓	
	Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*	2010	Fort	-		✓	
	Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	2017	Fort	AP		✓	
	Busard cendré	*Circus pygargus*	-	Fort	V		✓	X
	Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	2018	Fort	-			
	Effraie des clochers	*Tyto alba*	2011	Assez fort	AS		✓	
	Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	2018	Assez fort	AS			
	Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	2018	Assez fort	-		✓	
	Fuligule milouin	*Aythya ferina*	2017	Assez fort	V			
	Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbicum*	2018	Assez fort	AS		✓	
	Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	2019	Fort	AS			
	Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	2018	Assez fort	AS			
	Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	2016	Fort	-			
	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	2018	Assez fort	AS			
	Mésange boréale	*Poecile montanus*	-	Assez fort	-		✓	X
	Pic épeichette	*Dendrocopos minor*	2010	Fort	AS		✓	
	Pic noir	*Dryocopus martius*	2018	Fort	-			

	Pic noir	*Dryocopus martius*	-	Fort	-		✓	X
	Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	2014	Fort	V		✓	
	Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	2017	Assez fort	-			
	Serin cini	*Serinus serinus*	-	Fort	-		✓	X
	Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	2017	Assez fort	R			
	Tarier pâtre	*Saxicola torquatus*	2017	Assez fort	AS		✓	
	Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*	2016	Fort	AS			
	Verdier d'Europe	*Carduelis chloris*	-	Fort	-		✓	X
RHOPALOCÈRES	Flambé	*Iphiclides podalirius*	-	Assez fort	X		✓	X
	Gazé	*Aporia crataegi*	-	Assez fort	X		✓	X

4. Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Ci-dessous, une représentation cartographique des espèces exotiques envahissantes sur la commune de Venteuil. *(Cf. Figure 8)*

Figure 8 : Représentation cartographique des espèces exotiques envahissantes (Bunias d'Orient – Solidage du Canada – Datura officinale -Vigne-vierge commune) sur la commune de Venteuil Données issues du CBNBP

Introduites par l'Homme, de manière volontaire ou non, en dehors de leur aire de répartition d'origine, ces espèces animales et végétales peuvent poser des problèmes environnementaux et sanitaires plus ou moins importants. En effet, elles ont une forte capacité à se reproduire et à coloniser un nouvel espace, et entrent donc en compétition avec les espèces locales, dont certaines très sensibles à cette compétition. De plus, certaines espèces végétales vont même jusqu'à produire des molécules qui inhibent le développement des autres à leur périphérie. Chez les espèces animales, l'absence de prédateur naturel leur permet de coloniser rapidement de nouveaux territoires et induire une pression conséquente sur les espèces qu'elles consomment.

Une liste des espèces exotiques envahissantes a été dressée pour la commune de Venteuil. *(Cf. Tableau 10)*

Dernière observation faite sur la commune ; Statut des espèces exotiques envahissantes (Cf. Annexe 1)

Tableau 10 : Espèces exotiques envahissantes présentes sur la commune de Venteuil

Groupe	Nom français	Nom latin	Dernière observation	Statut
PLANTES VASCULAIRES	Érable negundo	*Acer negundo L., 1753*	2006	A2
	Bunias d'Orient	*Bunias orientalis L., 1753*	2006	A2
	Vigne-vierge commune	*Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922*	2006	A1
	Solidage du Canada	*Solidago canadensis L., 1753*	2006	A2
MAMMIFERES	Ragondin	*Myocastor coypus*	2017	-
	Raton laveur	*Procyon lotor*	2021	-

H. Habitats et enjeux associés

La commune de Venteuil est principalement composée de coteaux viticoles et de boisements. On retrouve également quelques parcelles agricoles au nord et au sud avec également quelques prairies bocagères.

Ces différents éléments relatifs à l'occupation du sol sur la commune sont illustrés dans la carte suivante *(Cf. Figure 9)* :

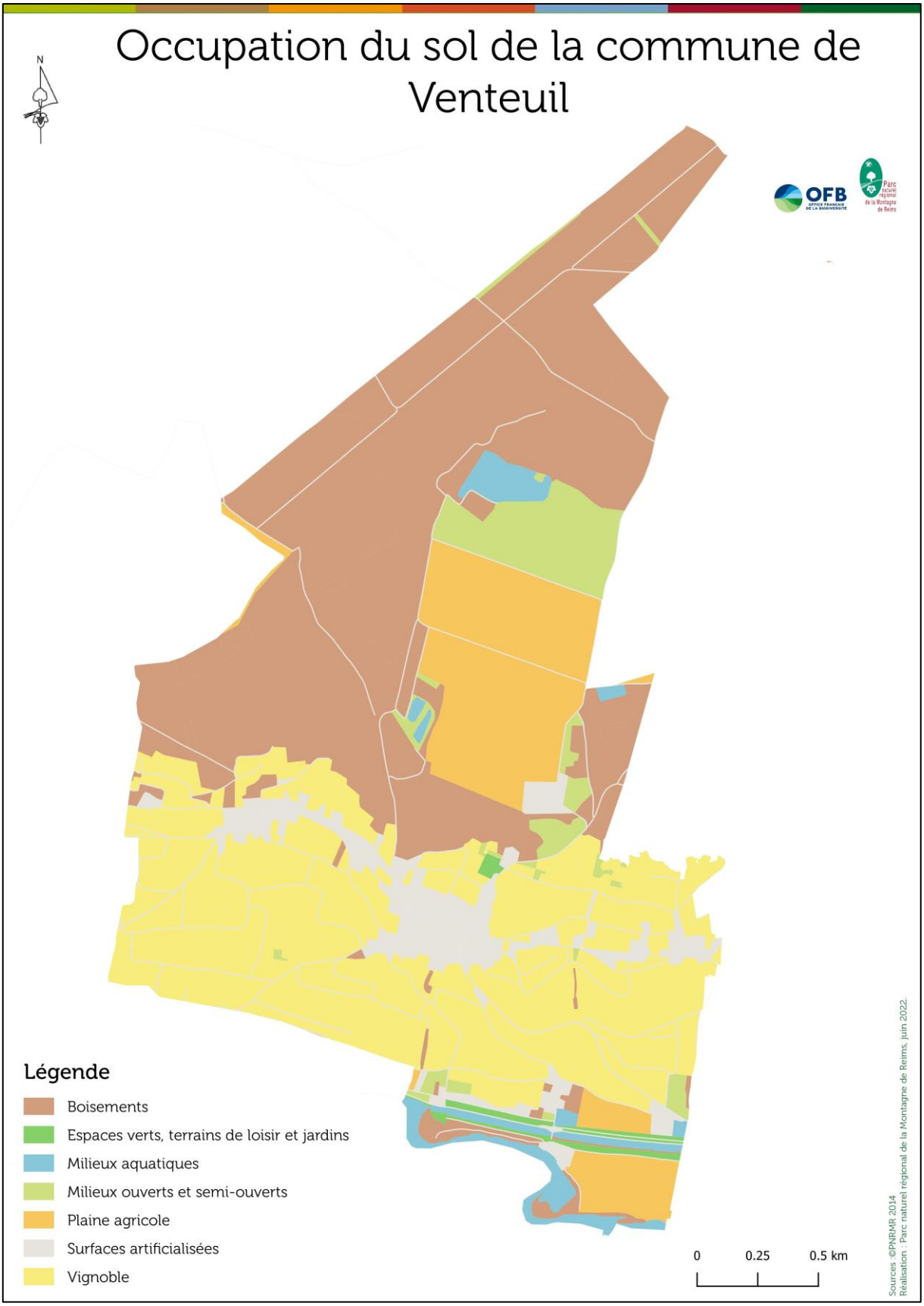

Figure 9 : Représentation cartographique de l'occupation du sol de la commune de Venteuil

Une légende détaillée est présentée en annexe. *(Cf. Annexe 2)*

1. La plaine agricole

Les quelques parcelles agricoles présentes permettent la production de maïs et de céréales. La diversité des milieux ainsi créée permet à de nombreuses espèces de se développer, aussi bien chez les oiseaux que chez les plantes.

Zoom sur les plantes messicoles

Principalement inféodées aux cultures qu'elles accompagnent depuis plusieurs siècles, leur dénomination signifie « habitantes des moissons ». Adaptées aux perturbations du milieu induites par les pratiques culturales, elles réalisent leur cycle biologique au même rythme que l'espèce qu'elles accompagnent avec un fleurissement en début d'été, pour une libération de graines avant la moisson.
Elles jouent un rôle essentiel pour les pollinisateurs sauvages en apportant une ressource alimentaire en quantité, dans un contexte agricole parfois très appauvri. Leur floraison est souvent précoce et étalée dans le temps et elles sont souvent très riches en nectar et/ou en pollen. De plus, d'autres insectes sont attirés dont de nombreux auxiliaires de culture mais également de nombreux oiseaux qui viennent consommer les graines et par la même occasion assurent leur dispersion.
Les grands changements agricoles ayant eu lieu dans les années 50 pour une production plus intensive ont induit de fortes pressions sur ces espèces, avec notamment l'utilisation massive de produits phytosanitaires, ainsi que le développement de monocultures de nouvelles semences comme le maïs, et les changements du travail du sol. Le constat est indéniable, 7 espèces ont disparu de France et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues avant 1970. Un plan d'action national a donc été lancé en 2012 et une seconde édition est en cours de montage afin de continuer à préserver ces espèces. En Région Grand Est, une étude a été menée en 2018 afin de réaliser un état des lieux de la présence des plantes messicoles sur son territoire, et une seconde en 2019 afin d'étudier les pratiques agricoles menées sur les secteurs à forts enjeux pour les plantes messicoles et leur acceptabilité auprès des agriculteurs.

- **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Au niveau des parcelles céréalières, il est possible de voir voler des rapaces et plus spécifiquement des busards. Sur la commune, il est possible de rencontrer le **Busard cendré** qui installe son nid au sol, au sein des parcelles cultivées. Ce comportement n'est pas sans risque car avec les changements climatiques actuels, les périodes de moissons sont de plus en plus précoces et ne laissent pas forcément assez de temps aux jeunes de prendre leur envol. C'est pourquoi la LPO, à travers la Mission Rapaces, rencontre les exploitants agricoles et réalise l'installation d'un espace de protection autour des nids quand un comportement de reproduction est observé, pour les protéger lors de la récolte. Cette démarche est gratuite et n'impacte pas la production car seule une surface d'environ $1m^2$ est isolée le temps que les jeunes puissent quitter le nid.

D'autres espèces occupent les milieux agricoles, que ce soit les parcelles cultivées, les bandes enherbées ou encore les éléments paysagers préservés (haies, bosquets) : **Alouette des champs**, **Linotte mélodieuse**, **Chardonneret élégant**, **Bruant jaune**, **Tarier pâtre**, ou encore **Faucon crécerelle**. Ces espèces représentent un enjeu de conservation pour le territoire du Parc naturel régional car elles subissent de fortes pressions. En effet, au même titre que les plantes messicoles, elles ont subi la transition vers une agriculture intensive (remembrement), ayant induit un arrachage massif de haies pour la création de grandes parcelles de monocultures et l'utilisation massives de produits phytosanitaires. La perte d'habitat et de ressources alimentaires a provoqué un déclin chez ces espèces, comme l'illustre le bilan du STOC 1989-2019.

Un autre oiseau typique des parcelles céréalières a été contacté durant les inventaires ABC, il s'agit de la **Caille des blés**. Il s'agit de la première mention sur la commune. Elle privilégie les parcelles

de blé ou d'orge mais peut également s'installer dans les champs de luzerne ou de colza voire même en prairie de fauche. Cette espèce est à surveiller en Champagne-Ardenne, et les populations sont en baisse comme le précise le bilan de ses effectifs sur les trente dernières années.

- **Perspectives :**

- Sensibiliser des exploitants à la présence des messicoles et au maintien de leurs pratiques ;
- Sensibiliser des exploitants à la présence des busards ;
- Améliorer les pratiques sur les bords de champs : maintenir les bandes fleuries ou en semer (marque ®Végétal local produite par l'ADASMS), faucher tardivement pour maintenir la floraison et les auxiliaires ;
- Restaurer ou créer des haies champêtres pour assurer la connexion entre les réservoirs de biodiversité.

2. Le vignoble

Recouvrant environ la moitié du territoire de la commune, les coteaux viticoles représentent un patrimoine culturel et paysager, bien connu. En effet, au niveau des coteaux, le sous-sol est constitué de craie, issue de la décomposition des organismes vivant dans la mer, il y a 75 millions d'années. Sa propriété en tant que réservoir hydrique en fait un atout majeur pour le territoire.

- **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les changements de pratiques mis en place dans le vignoble, avec notamment un enherbement des tournières depuis une quinzaine d'années, a permis l'installation d'une espèce typique des milieux ouverts sur sol bien drainé, à végétation basse et éparse, l'**Alouette lulu**. Cette espèce niche au sol, au niveau des touches herbeuses et cherche sa nourriture également au sol. Les nouvelles réglementations concernant l'utilisation de produits phytosanitaires et le développement de pratiques alternatives (désherbage mécanique, pâturage, semis d'un couvert végétal des inter-rangs) lui sont alors favorables car elles permettent d'attirer une grande diversité d'insectes qu'elle pourra alors consommer. D'autres oiseaux occupent également le vignoble et peuvent jouer un rôle dans la régulation de certains ravageurs comme le **Faucon crécerelle** qui consomme des petits mammifères. D'autres passereaux sont également présents, comme la **Linotte mélodieuse** ou le **Chardonneret élégant**, espèces en déclin en France et présentant un enjeu de conservation sur le territoire du Parc naturel régional.

- **Perspectives :**

- Amélioration des pratiques : développer l'enherbement, réduire au maximum les produits phytosanitaires, couverts de type « engrais vert » (moutarde, fève, luzerne etc.) ;
- Techniques alternatives : désherbage mécanique en préservant les bandes enherbées, talus en fauche annuelle tardive, semis de bandes fleuries (®Végétal local, ADASMS) ;
- Plantation de haies, développement naturel de zones de développement spontané d'arbustes, jachères, vergers ;
- Amélioration de l'accueil de la biodiversité : installation de perchoirs pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle…), nichoirs pour les mésanges, aménagements favorables des loges de vignes pour la Chevêche d'Athéna (à prendre en compte lors de la restauration du bâtiment).

3. Les milieux boisés

Sur la commune de Venteuil, il est possible d'observer différents types de boisements, spécifiques à leur exposition et à la nature du sol.
Sur le territoire du Parc naturel régional, un gros enjeu concernant les chauves-souris forestières a été identifié suite aux différentes études menées sur ce groupe d'espèces. Celles-ci utilisent une grande diversité d'arbres-gîtes favorisés par la présence de charpentières mortes ou de microhabitats spécifiques : une ancienne loge de pic, de l'écorce décollée, une fissure, un trou laissé par une branche tombée, etc. Très sensibles à la perte de gîtes et de ressources alimentaires, elles bénéficient d'un plan régional d'actions qui vise à suivre l'évolution des populations de chauves-souris, à mener des actions de protection ou encore à former les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

- *Plateau forestier*

On retrouve un peuplement forestier riche, avec une diversité d'essences feuillues.
Plusieurs habitats forestiers se côtoient, selon la topographie. Sur les sols limono-sableux, se rencontre la hétraie-chênaie acidiphile dominée par le Hêtre commun, le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, accompagnés d'autres espèces comme le Bouleau verruqueux, le houx ou encore la Raiponce noire. En conditions plus hydromorphes, autrement dit un sol gorgé en eau, la chênaie pédonculée-boulaie se développe, caractérisée par la présence de la Molinie bleue et la Fougère aigle.
Au niveau de pentes moins marquées que celles où se développent les boisements thermophiles, apparaissent la hétraie et la chênaie-charmaie neutrophile. Elles sont caractérisées par la présence de Chêne sessile, de Charme et de Hêtre commun, accompagnés par d'autres espèces telles que le Noisetier, l'Erable champêtre, le Lamier jaune ou encore la Laîche des bois.

- *Boisements thermophiles*

En lisière du plateau forestier, au niveau de pentes escarpées, des boisements thermophiles se développent sur des sols calcaires, bien exposés au soleil. Une partie de la ZNIEFF et du site Natura 2000 des « Pâtis de Damery » est constituée de ce type de boisements. Ils sont caractérisés par la présence de Chêne pubescent, de Hêtre, de Charme et ponctuellement de Pin sylvestre. On y retrouve des arbustes typiques de ce type de milieu, que sont le Genévrier commun, le Nerprun purgatif, la Viorne lantane.
On retrouve ces types de boisement notamment en lisière forestière. La commune présente des lisières intra-forestières et des lisières externes. D'après les résultats de l'étude menée en 2019 sur les lisières forestières du territoire du Parc, les lisières externes au nord jouxtent les bords de champs et sont majoritairement abruptes à peu développées (mauvais état écologique). Tandis qu'au sud, les lisières forestières bordant le vignoble sont peu développées à développées (état écologique moyen). Dans les deux cas, les lisières de la commune sont fortement exposées à des passages répétés et à des coupes d'entretien pour faciliter le travail à leur abord. Ces actions diminuent la biodiversité de ces milieux de transition. Les lisières les plus diversifiées en espèces et en strates végétales sont les plus accueillantes pour la faune, et notamment pour une espèce protégée : le Muscardin. Ce petit mammifère s'épanouit dans les lisières étagées, avec une zone enherbée, suivie d'un espace broussailleux, surmonté d'un cordon arbustif avant d'atteindre les arbres forestiers de la lisière. La présence de Muscardin est un indicateur de bon état de santé des lisières forestières.

- **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

De nombreuses espèces de pollinisateurs utilisent ce milieu, notamment présent en lisière pour trouver de quoi s'alimenter parmi la grande diversité de plantes à fleurs et des zones de nidification au niveau des bords de chemin érodés, comme chez les abeilles sauvages.
Le **Flambé**, espèce inscrite à la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne a pu être observée.

- **Perspectives :**

- Sensibilisation des viticulteurs : limiter les dépôts, adapter l'entretien des éléments paysagers, plantations ;
- Sensibilisation des usagers : limiter le piétinement des pelouses sèches, la cueillette sur ces zones et le dérangement de la faune ;
- Sensibiliser les agriculteurs : adapter la taille des lisières forestières en bordure de champs ;
- Maintenir et restaurer les lisières forestières étagées et diversifiées en espèces et en strates.

Zoom sur le vieux bois

La présence de vieux bois et de bois mort sur pied ou au sol est signe de bonne santé du milieu forestier, car ils abritent une importante biodiversité : **25% des espèces forestières dépendent du bois mort ou sénescent** pour tout ou une partie de leur cycle biologique. Le développement de cet état se fait en trois étapes :

1/ Installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes ou les chiroptères arboricoles) ;
2/ Processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes comme le Lucane cerf-volant et champignons spécialisés) ;
3/ Action des décomposeurs qui vont incorporer, dans le sol, les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification. La présence de vieux bois au sein d'un boisement joue un rôle essentiel dans l'équilibre écologique des différents écosystèmes présents, jusqu'à assurer la bonne fertilité des sols.

- **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Emblèmes des forêts de feuillus présentant une dynamique allant jusqu'à la sénescence de certains arbres, les pics sont bien présents sur le plateau forestier. Sur la commune, on notera la présence de deux espèces présentant un enjeu de préservation sur le territoire du Parc naturel régional. Le **Pic noir**, hôte typique des massifs de feuillus matures, où il fore sa loge préférentiellement dans un Hêtre commun – bien qu'il puisse utiliser d'autres essences telles que l'érable, le Merisier ou encore le Tilleul. Le **Pic épeichette** affectionne la présence de bois dépérissants ou mort, favorables pour lui permettre de forer sa loge. En effet, de par sa petite taille, il a besoin d'un bois tendre pour pouvoir le creuser facilement mais également pour trouver de la nourriture.

En contexte plus humide, la **Mésange boréale** occupe volontiers les ripisylves de ruisseaux, les bordures de plans d'eau ou encore les parcelles forestières en régénération, la **Salamandre tachetée** est présente, quant à elle, à proximité de points d'eau propices au dépôt de ses larves, tels que les mares et les fossés forestiers.

Un mammifère peu fréquent sur le territoire est également connu sur ce secteur, il s'agit du **Putois d'Europe**. Du fait de son utilisation des habitats de zones humides pour tout son cycle de vie, leur forte dégradation depuis plusieurs décennies lui est fortement dommageable. Cette espèce est vulnérable en Champagne-Ardenne et un déclin significatif a été noté l'échelle nationale.

➢ **Perspectives :**

- Favoriser le maintien d'arbres biologiques, du bois mort sur pied et au sol ;
- Adapter l'exploitation sylvicole : période de reproduction – favoriser la régénération naturelle ;
- Intervenir sur un sol portant ;
- Promouvoir la restauration des milieux associés (mares, clairières).

4. Les milieux ouverts et semi-ouverts

Se retrouvent ici les abords de plans d'eau et de cours d'eau (roselières et mégaphorbiaies), mais également les pelouses, prairies, jachères et les vergers.
Ces différents espaces se caractérisent par un couvert herbacé dominant, parfois colonisé par des ligneux en moindre proportion, pouvant évoluer en ourlet ou en fruticée, stades pionniers avant le boisement.
Ce sont des milieux très riches en biodiversité, notamment pour les insectes comme les rhopalocères ou les orthoptères, et de ce fait, pour les oiseaux qui peuvent y trouver une grande quantité de ressources alimentaires.
La présence de haies champêtres, composées d'essences indigènes, est un enjeu majeur pour permettre à la faune de se déplacer en sécurité ou encore pour nicher.

• *Prairies et jachères*

De plus en plus rares du fait du changement de pratiques en Vallée de la Marne, des prairies sont encore présentes sur la commune. Les linéaires de haies sont bien préservés et sont favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux.

➢ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Ces milieux ouverts avec la présence de haies bocagères permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de nicher dont plusieurs présentant un enjeu de préservation : la **Pie-grièche écorcheur**, vulnérable en Champagne-Ardenne, le **Tarier pâtre** et le **Bruant jaune**. On peut également y trouver plusieurs espèces de rhopalocères, comme le **Flambé** qui est inscrit à la Liste rouge régionale des espèces menacées.

➢ **Perspectives :**

- Accompagner les exploitants dans le maintien de leurs pratiques pour préserver les prairies, limiter au maximum le retournement des prairies ;
- Limiter l'enrichissement du sol via l'apport d'intrants qui induit une banalisation du cortège floristique ;
- Mettre en place une fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre aux espèces de se réfugier dans d'autres milieux ;
- Maintenir la pratique de gestion (fauche ou pâturage) ;
- Maintenir ou restaurer les haies bocagères.

• *Landes et broussailles*

Ces milieux correspondent à un stade de fermeture de pelouses ou de prairies, colonisées progressivement par les ligneux. Ce sont des espaces très importants pour la nidification des oiseaux et pour les pollinisateurs sauvages grâces aux nombreuses plantes à fleurs qui s'y développent. La présence de ces milieux en mosaïque avec d'autres habitats augmente la biodiversité et la capacité d'accueil d'auxiliaires des cultures et des vignes.

- **Enjeux potentiels :**

Ces milieux n'ont pas spécifiquement été inventoriés mais ils permettent à de nombreuses espèces d'oiseaux de trouver un habitat favorable à leur reproduction et leur alimentation. Il serait par exemple possible d'y observer la **Pie-grièche écorcheur**, l'**Engoulevent d'Europe** ou encore la **Locustelle tachetée**.

- **Perspectives :**

- Maintenir certaines zones de broussailles ;
- Ne pas planter/introduire d'espèces exotiques envahissantes.

- *Vergers*

Ces milieux semi-ouverts, plantés pour la production de fruits, permettent la création de microhabitats spécifiques. Les arbres fruitiers, en vieillissant, se creusent et forment des cavités favorables à des espèces cavicoles. En instaurant des pratiques extensives via une fauche raisonnée sur la parcelle, l'absence de traitement et l'installation de dispositifs d'accueil pour la petite faune, une biodiversité remarquable peut s'y développer : maintien d'un tas de branches ou de pierres, création d'un mur en pierres sèches voire même création d'une mare, si le sol est argileux.

- **Enjeux potentiels :**

Les vergers présents étant privés, les inventaires n'ont pas été menés sur ces milieux mais ils permettent à une grande diversité d'animaux de trouver une ressource alimentaire et un espace de nidification. Les pollinisateurs sauvages peuvent trouver une grande quantité de ressources sur les fruitiers en fleurs et les oiseaux peuvent s'installer dans les cavités qui se forment au niveau du tronc des arbres suffisamment mâtures, comme la **Chevêche d'Athéna**.

- **Perspectives :**

- Maintien des vergers anciens et plantation de variétés locales ;
- Entretien adapté des parcelles : fauches extensives, pâturage extensif ;
- Semis d'une prairie fleurie de la marque Végétal local, adapté à la nature du sol ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Entretien adapté des arbres (taille).

5. Les milieux aquatiques et zones humides

La commune est traversée d'est en ouest par la Marne et son canal latéral. Les méandres créés par la rivière ont permis l'apparition de bras morts, de zones humides diverses, telles que des mares. De nombreux étangs de pêche ont été créés au sud de la commune, parmi les parcelles agricoles. Au nord, en lisière de forêt, se trouvent quelques mares forestières et des fossés alimentés par le ruissellement en provenance du plateau.

- *La Marne et sa ripisylve*

Cette rivière, riche en méandres et en bancs de graviers est un refuge pour un grand nombre d'oiseaux. Ses berges sont très faciles à creuser pour les espèces nichant en cavité. Cette utilisation de la berge ne pose pas de problème et ne risque pas de l'abimer car de nombreuses cavités sont réutilisées au fil des années.
En période de crues hivernales, elle vient baigner une partie de la plaine agricole, à la faveur d'oiseaux hivernant comme le Vanneau huppé ou encore les bécasseaux.
La Marne est accompagnée tout au long de son parcours de sa ripisylve, boisements humides en bordure de cours d'eau. Il s'agit d'une bande plus ou moins dense de végétation des milieux humides, caractérisés par trois niveaux : les herbacées (joncs, laîches, menthes), les arbustes (saules, aulnes) et les arbres (frênes, ormes, chênes). Le maintien de ces milieux et de leur complexité assure un bon état écologique du cours d'eau et des milieux ouverts, en limitant l'érosion des berges, les inondations en période de crue et en filtrant les eaux des polluants.

➢ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Sur la Marne et au niveau de ses berges, il est possible d'observer le **Martin-pêcheur d'Europe** ou des colonies d'**Hirondelle de rivage**, deux espèces classées « à surveiller » en Champagne-Ardenne. La première pêche en plongeant alors que la seconde capture les insectes à la surface de l'eau, mais toutes deux creusent une galerie dans la berge tendre pour y faire leur nid. Cette activité ne risque en aucun cas de l'abimer car ces oiseaux sont fidèles à leur site de reproduction et réutilisent les mêmes trous d'une année sur l'autre.

On peut également croiser une autre espèce sur la rivière, qui niche plutôt sur les plages de galets ou au niveau des gravières : la **Sterne pierregarin**.

Sur les berges de la Marne, de nombreuses espèces végétales se développent dont la **Grande cuscute**, extrêmement rare en Champagne-Ardenne. Cette plante particulière est un parasite qui se développe sur l'ortie ou le houblon.

➢ **Perspectives :**

- Maintenir un écoulement naturel de la Marne ;
- Eviter les dépôts sauvages sur les berges ;
- Adapter l'entretien pour limiter l'érosion des berges : maintenir la végétation sur les berges, proscrire les coupes à blanc et le broyage sur place, tailler des arbres têtards ;
- Mener une veille sur les espèces exotiques envahissantes et mener une gestion, si nécessaire, en lien avec le Parc naturel régional ;
- Maintenir le bois mort sur pied et au sol afin de favoriser la biodiversité associée (champignon, insectes saproxyliques, pic, chauves-souris) ;
- Adapter la période d'intervention (hors période de reproduction de la faune et de la flore).

- *Le canal de la Marne*

Il longe la rivière de la Marne sur 67 km de long et comprend 15 écluses au gabarit Freycinet (39 m sur 5,10), il a été ouvert au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Propriété de l'État, il est géré par Voies Navigables de France (VNF). Il s'agit d'un milieu artificiel de par sa création et les matériaux qui le composent, avec notamment les palplanches métalliques au niveau des berges. Les nombreuses écluses et ses aménagements (berges abruptes…) le rendent peu propice à l'accueil de la biodiversité.

➢ **Perspectives :**

- Aménagements de passage à faune au niveau des berges (escalier à faune) ;
- Végétalisation des berges à l'aide d'espèces indigènes ;
- Maintien des tôles métalliques sur les secteurs à Hirondelle de rivage et aménager favorablement d'autres berges pour accueillir ce type d'espèces.

- ***Les étangs de pêche***

Ces milieux créés par l'Homme jouent un rôle pour les espèces d'oiseaux hivernants comme les canards, les aigrettes ou encore le Héron cendré. Ils y trouvent une ressource alimentaire et des reposoirs. Ces milieux deviennent même des zones de tranquillité car l'activité de pêche est moins marquée en automne/hiver.

➢ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les étangs de pêche sont favorables à de nombreuses espèces de milieux humides comme les odonates. Une espèce protégée en France et rare sur le territoire du Parc a pu y être observée : la **Leucorrhine à large queue.**
D'autres espèces inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne y sont également connues : **l'Epithèque à deux taches** ou encore l'**Orthétrum brun**.

Sur les berges, il est possible de trouver des **bryophytes**, dont **1 espèce rare** a été identifiée par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

➢ **Perspectives :**

- Lors de plantation, planter des essences locales et indigènes ;
- Maintenir la végétation indigène sur les berges ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- Laisser des espaces en libre évolution (boisements humides…) ;
- Maintenir les vieux arbres sur pied ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes et ne pas en introduire.

- ***Les mares***

On retrouve deux types de mares sur la commune : en milieu ouvert et en forêt.
La mare située en milieu ouvert est située sur les prairies pâturées et sont connectées aux boisements par des linéaires de haies. En forêt, on retrouve un petit réseau de mare au sein du site Natura 2000 n°26.

➢ **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les mares constituent un milieu de prédilection pour la reproduction des amphibiens, avec une espèce vulnérable en région présente sur plusieurs points d'eau de la commune : le **Triton crêté**. On retrouve également plusieurs secteurs qui accueillent la **Salamandre tachetée**, uniquement en forme larvaire car les adultes se reproduisent sur terre en contexte forestier. Plus rare et quasiment absent du territoire du Parc naturel régional, le **Triton ponctué** a pu être découvert lors des inventaires de l'ABC.

Au niveau des cuvettes et flaques, le **Sonneur à ventre jaune**, espèce vulnérable à l'échelle nationale, retrouve un habitat qui lui est propice.

Les odonates sont également bien présents, avec de nouveau la **Leucorrhine à large queue** et l'**Epithèque à deux tâches**. Deux autres espèces inscrites à la Liste rouge y ont été observées : la **Cordulie métallique** et l'**Agrion délicat**.

➢ **Perspectives :**

- Éviter les dépôts dans et à proximité des mares et des fossés ;
- Maintenir une bande de non traitement à proximité des fossés ;
- Réaliser une fauche raisonnée (annuelle ou biannuelle) des bandes enherbées aux abords des fossés ;
- Continuer les travaux de restauration des mares.

- ***Zones humides (Abords de plan d'eau, roselières et mégaphorbiaies)***

Différentes zones humides sont présentes aux abords des étangs et des plans d'eau, dont les roselières et les mégaphorbiaies. Les premières sont caractérisées par la présence de grands roseaux, accompagnés par les menthes aquatiques ou encore l'Iris des marais. Les secondes correspondent à une végétation composée d'espèces à grandes feuilles : consoude, épilobes ou encore la Reine des prés, qui sont/peuvent être soumises à une période d'assec plus longue. Il est également possible de retrouver dans ce contexte des zones inondables, comme certaines prairies qui accueillent les débordements de plans d'eau ou de la Marne durant plusieurs mois, créant alors un milieu temporaire favorable pour certaines espèces.
Les zones humides jouent un rôle important dans l'épuration des eaux, le soutien à l'étiage, ou encore la protection contre l'érosion. De plus, ces différents milieux représentent des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales remarquables. Les sols plus ou moins gorgés d'eau vont permettre à des végétations spécifiques de se développer avec des espèces caractéristiques, comme l'Eupatoire chanvrine, la Salicaire ou la Cardamine des prés. Certaines espèces animales sont fortement liées aux zones inondables comme le Cuivré des marais ou aux roselières comme la Rousserolle effarvatte.

➢ **Perspectives :**

- Gestion adaptée des abords d'étangs et de plans d'eau : prise en compte de la portance du sol, intervention tardive entre septembre et octobre ;
- Maintien et restauration des zones humides ;
- Ne pas perturber la circulation de l'eau en période de crue ;
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité de ces milieux ;
- Signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes au Parc naturel régional et ne pas en introduire.

6. Les milieux artificialisés et rocheux

Il s'agit principalement des constructions humaines (habitations, zones d'activités, bâtiments agricoles, etc.) ainsi que la voirie.

- ***Le tissu urbain : habitations, espaces verts, jardins et caves***

Les habitations et la création des caves à champagne en sous-sol permettent à une faune bien spécifique de s'installer : on parle d'espèces anthropophiles. Greniers, combles, caves, vieux murs en pierre ou encore volets en bois, tous les espaces libres sont utilisables aussi bien par les oiseaux que les chauves-souris. Toutes ces espèces sont bien utiles pour limiter le développement de

ravageurs comme certains petits mammifères ou encore pour nous débarrasser des moustiques durant les chaudes soirées d'été.

- **Enjeux identifiés grâce à l'ABC :**

Les constructions humaines permettent de mettre à disposition, bien souvent involontairement, des milieux favorables pour la faune sauvage. En effet, elle y retrouve un équivalent naturel qui tend de plus en plus à disparaître. Il peut également s'agir d'une coévolution qui fait que certaines espèces sont totalement dépendantes de certaines infrastructures.
De nombreuses chauves-souris utilisent les bâtiments, les caves et parfois même les vieux ponts pour une partie de leur cycle de vie : soit en période estivale par les femelles pour élever les jeunes soit en hiver pour l'hibernation. On retrouve plusieurs espèces sur la commune, toutes protégées à l'échelle nationale : le **Grand Murin**, la **Pipistrelle commune**, le **Murin à moustaches,** le **Murin de Daubenton,** le **Murin de Bechstein,** le **Murin à oreilles échancrées,** le **Petit Rhinolophe ou encore la Sérotine commune**.

Chez les oiseaux, on retrouve évidemment les deux espèces d'hirondelles anthropophiles : l'**Hirondelle de fenêtre** qui construit son nid en angle de fenêtre ou sous les avant-toits et l'**Hirondelle rustique** qui s'installe au niveau d'une poutre. L'**Effraie des clochers** peut s'installer dans un grenier ou le clocher d'une église, s'il n'est pas grillagé.

Afin d'assurer la bonne cohabitation avec ces différentes espèces, des aménagements sont réalisables pour leur permettre un accès en toute sécurité et pour limiter les nuisances, si elles existent.

- **Perspectives :**

- Maintenir la dynamique de gestion différenciée sur les espaces communaux ;
- Assurer la perméabilité des jardins : laisser un passage adapté à la petite faune (Hérisson d'Europe) ;
- Continuer le travail pour limiter la pollution lumineuse ;
- Sensibiliser les habitants et les propriétaires de caves à la présence des chauves-souris ;
- Prendre en compte la présence des oiseaux : hirondelles et Martinet noir, ainsi que des chauves-souris, lors de travaux sur les bâtiments ;
- Préserver les caves hébergeant des chauves-souris en hiver.

I. Synthèse des enjeux

1. Zoom sur les plantes patrimoniales

Ci-dessous, une carte des espèces exotiques envahissantes présentes sur Venteuil *(Cf. Figure 10).*

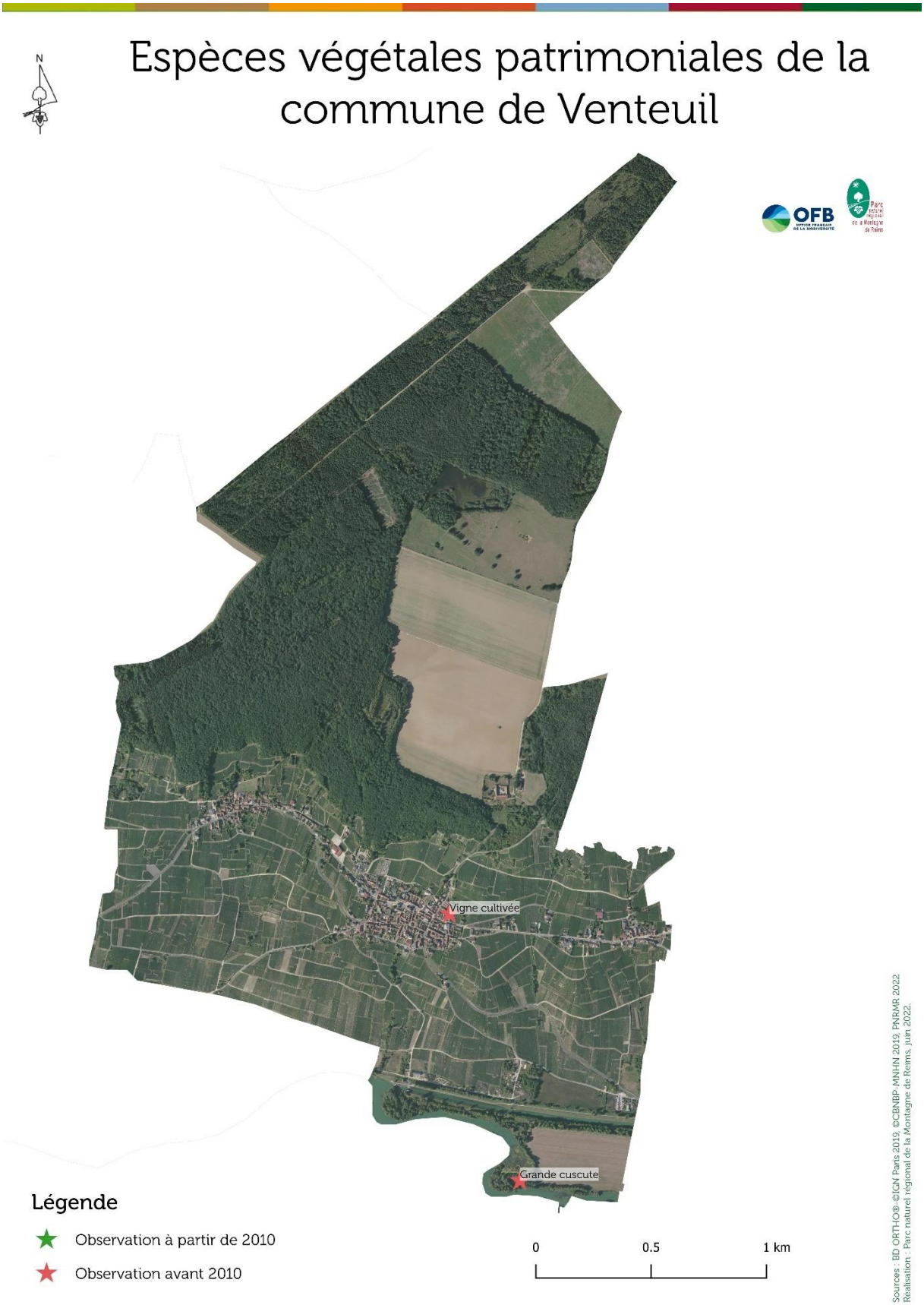

Figure 10 : Représentation cartographique des plantes patrimoniales de la commune de Venteuil

2. Enjeux identifiés lors de l'ABC

Les enjeux identifiés lors de l'ABC à Venteuil sont illustrés ci-dessous. *(Cf. Figure 11)*

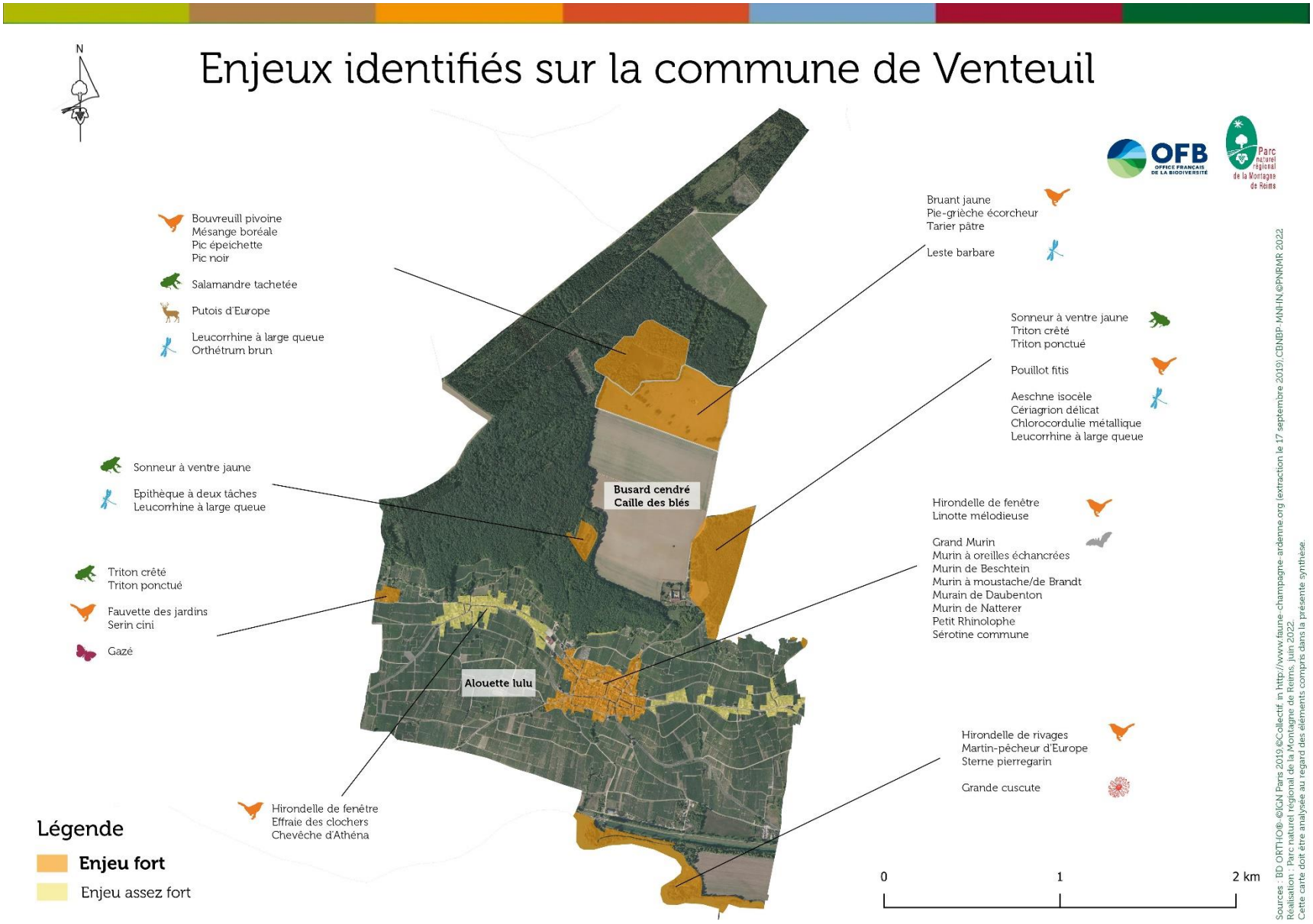

Figure 11 : Représentation cartographique des enjeux identifiés lors de l'ABC sur la commune de Venteuil

PARTIE 4 – PLAN D'ACTIONS

J. Projets déjà réalisés

1. Favoriser la nature au sein du village

- Sur la commune, un nichoir pour l'Effraie des clochers été installé, il y quelques années.
  Ce rapace nocturne rend de grands services en limitant les populations de petits mammifères. Comme les chouettes et les hiboux, son mode de vie nocturne en fait un animal très sensible à la pollution lumineuse, qui peut fortement l'impacter dans sa réussite de chasse. De plus, de par sa consommation de petits rongeurs, l'utilisation de raticides a eu de gros impacts négatifs sur sa survie. La mise en place de ce type de dispositif lui permet d'avoir une zone refuge pour élever ses jeunes.

- Des nichoirs pour l'Hirondelle de fenêtre ont été installés sur une maison de la commune par un habitant, ancien maire de Venteuil. Cette action lui est bénéfique car il arrive régulièrement que des nids se brisent lors des fortes chaleurs ou lorsqu'ils sont fragilisés par l'occupation temporaires d'autres espèces plus grosses.
  Cette action aide à la préservation d'une espèce dont l'évolution est à surveiller en Champagne-Ardenne et qui se trouve en déclin à l'échelle nationale au regard du bilan du Suivi temporal des oiseaux communs (STOC) sur la période 1989-2019.

2. Natura 2000

Une partie du périmètre du site Natura 2000 n° 26 « les Pâtis de Damery » se situe sur le territoire de la commune de Venteuil. L'animation est assurée par le Parc naturel régional et la cogestion du site est réalisée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels de Champagne-Ardenne. Un Contrat Natura 2000 est porté par le CENCA, il a permis de restaurer des mares au nord-ouest du site. Ce document a pour objectif d'identifier les travaux de restauration et d'entretien à effectuer sur le site. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un plan de gestion mis en œuvre depuis 2015 et pour une durée de 9 ans.

Un panneau pédagogique a été installé à l'entrée du site Natura 2000 afin d'informer et sensibiliser les randonneurs à la biodiversité remarquable présente dans ce périmètre.

3. Préservation des milieux naturels

La commune a initié plusieurs actions afin de préserver un fossé qui s'écoule le long du coteau viticole, en réalisant dans un premier temps la plantation d'une haie champêtre dans la zone de non-traitement en 2020.
Une sensibilisation auprès des propriétaires de parcelles attenantes est prévue, afin d'interdire les dépôts à proximité des berges et mettre en place une action de restauration des milieux dégradés.

L'initiative de la commune pour la préservation du cours d'eau et des habitats terrestres qui l'accompagnent, montre sa prise en compte de l'importance de protéger les milieux naturels. En effet, ce fossé, de par sa position, permet d'assurer l'écoulement naturel de l'eau, notamment lors des fortes pluies et ainsi de limiter les risques d'érosion. Le maintien d'une végétation herbacée, arbustive et arborés sur ses berges et à proximité permet d'assurer un filtre naturel au regard des risques de pollution liés aux vignes. Enfin, la faune peut utiliser ce fossé comme couloir de déplacement, et ainsi être protégée des prédateurs tout en trouvant de quoi s'alimenter et des

zones de nidification. Une flore diversifiée peut également se développer grâce aux différents types de milieux présents.

4. Lutte contre la pollution lumineuse

La commune a mis en place une baisse d'intensité programmée sur une plage horaire fixe.
Cette démarche s'intègre au développement d'une Trame noire sur le territoire du Parc, qui vient compléter la Trame verte et bleue existante. L'objectif est de réduire au maximum les éclairages la nuit, pour dans un premier temps, réduire les impacts sur la santé induits par le contact permanent avec la « lumière bleue ». En effet, celle-ci vient stimuler notre organisme au même titre que la lumière du jour et va donc perturber les cycles biologiques qui sont normalement actifs quand cette lumière décline. Dans un second temps, réduire les éclairages facultatifs permet de restituer plus d'espace de vie à la faune et la flore nocturnes. Ces organismes, ayant une activité débutant au crépuscule, sont fortement impactés par les éclairages, notamment pour leur déplacement et leur alimentation. En s'engageant à réduire l'intensité lumineuse, en adaptant le type d'ampoules vers des températures plus chaudes, voire en réalisant de l'extinction, les communes peuvent aider à lutter efficacement contre cette pollution, au même titre que le tri sélectif pour lutter contre la pollution plastique.

5. Gestion durable des espaces verts

La commune applique des principes de la gestion différenciée en laissant certaines zones en périphérie du centre bourg sans intervention.
Cette méthode pourrait être formalisée sous forme d'un plan de gestion différenciée afin d'identifier toutes les zones pour lesquelles une fauche annuelle pourrait suffire et ainsi aménager le temps d'intervention du prestataire.
Cette gestion laisse le temps aux plantes à fleurs de se développer et de monter en graines. Elles peuvent ainsi avoir le temps de se reproduire et de se maintenir, tout en apporter une ressource alimentaire pour les oiseaux granivores. Cette ressource florale est également favorable aux pollinisateurs mais également aux auxiliaires de cultures qui pourront ensuite rendre un service écosystémique dans les parcelles voisines en luttant contre les ravageurs. D'autres organismes seront également attirés par ce type de milieux et pourront à leur tour nourrir d'autres animaux, tels que la Chouette chevêche ou encore les chauves-souris, qui aident à lutter naturellement contre les moustiques (en une nuit, une chauve-souris peut en consommer jusqu'à 3000 !).

K. Projets envisagés par la commune dans les prochaines années

1. Préservation d'habitat protégé

Lors de la réalisation des inventaires pour l'ABC, la mare présente sur une zone de dépôts en contexte viticole a été suivie et a été identifiée comme présentant de forts enjeux de conservation. En effet, plusieurs espèces d'amphibiens y ont été observés dont le Triton crêté, vulnérable en région et protégé en France, mais également le Triton ponctué, une espèce quasi absente du territoire du Parc naturel régional, également vulnérable et protégé.
Suite à ce constat, la commune souhaite permettre la préservation de ce milieu et des espèces associées avec comme préconisation un arrêt du comblement progressif de la mare par les dépôts, une veille aux types de dépôts pour éviter les risques de pollution du sol ou de l'eau et un aménagement du site pour créer une délimitation entre la zone de stockage et la mare.

La proposition de préservation d'un milieu naturel et de ses espèces associées est illustrée ci-dessous. *(Cf. Figure 12)*

Carte milieux nat - zone de dépots ?

Figure 12 : Représentation cartographique de la proposition de préservation d'un milieu naturel et de ses espèces associées (Triton crêté et triton ponctué)

2. Renforcer la biodiversité locale

La commune porte la réflexion d'une végétalisation de son cimetière, ce qui permettrait de réduire le temps d'entretien du site.
Cette action vise à réduire les surfaces d'entretien tout en en facilitant la méthode. De plus, la réduction des surfaces minérales permet de lutter contre les îlots de chaleur et de créer des espaces propices à la biodiversité. En effet, ces espaces peuvent devenir des zones refuges, pour la faune et la flore, car ce sont des zones à faible fréquentation et qui peuvent, selon les aménagements réalisés, produire une ressource alimentaire intéressante pour les pollinisateurs sauvages, les oiseaux voire même les mammifères, tels que les chauves-souris.

3. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Lors de la réunion de restitution de l'ABC, la commune a pu mettre en relation le Parc naturel régional avec une habitante confrontée à une problématique avec la renouée asiatique. Un accompagnement pourra être mené afin d'identifier clairement les atteintes et les risques potentiels de propagation. En faisant le relai sur cette information la commune permet d'aider le Parc naturel régional à mener des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur cette thématique et montre son investissement pour la protection de l'environnement.
Cette démarche permet de limiter au maximum le développement d'une espèce exotique envahissante, c'est-à-dire présente en dehors de son aire de répartition naturelle, et occasionnant de nombreuses perturbations au sein de l'écosystème dans lequel elle s'implante. En effet, ces espèces ont bien souvent une capacité de se développer très rapidement, en produisant une grande quantité de feuilles et de fleurs qui donneront les fruits indispensables à leur propagation. De plus, en l'absence des prédateurs ou parasites avec lesquelles elles interagissent dans leur région d'origine, elles ne sont plus naturellement contrôlées. De ce fait, elles peuvent alors coloniser rapidement de nouveaux milieux et entrer en compétition avec les espèces locales parfois très sensibles à la compétition. Une perte de biodiversité est un des principaux risques de l'apparition de ces espèces et les actions menées par la commune permet de préserver le patrimoine naturel présent.

L. Proposition d'aménagement

1. Renforcement des corridors biologiques

Une carte illustre la proposition de renforcement de corridors écologiques. *(Cf. Figure 13)*

Figure 13 : Représentation cartographique de la proposition de renforcement des corridors écologiques (plantation de haies champêtres)

Lors de la réunion de restitution de l'ABC, la commune a permis au Parc naturel régional de rencontrer la propriétaire d'une parcelle prairiale sur laquelle un enjeu de renforcement des corridors écologiques avait été identifié. Il a été possible d'échanger avec elle sur l'usage du site pour le pâturage de ses chevaux et de lui présenter l'appel à projet « Haies et vergers » du Parc naturel régional. La propriétaire a montré son intérêt dans la réalisation d'une plantation de haie champêtre afin de renforcer celle déjà existante. Le Parc la contactera afin d'éventuellement mettre en place un projet de plantation en utilisant des arbres et arbustes indigènes du territoire.

Cette action serait favorable pour les chevaux car en période estivale, les haies apportent de l'ombre à tout moment de la journée selon la position du soleil, et le protègent également du vent et des intempéries. De plus, grâce au développement racinaire, l'érosion du sol est limitée et l'absorption des eaux de pluies est améliorée, ce qui limite la stagnation de l'eau dans la prairie.
La présence de mares où des tritons ont été observés renforce également cet enjeu car ces animaux utilisent ces éléments paysagers pour se déplacer avant et après la période de reproduction. Ils passent en effet une partie de l'année sur terre et ont besoin de linéaires de haies pour se protéger des prédateurs mais également pour trouver de la nourriture et une zone propice pour se cacher durant l'hiver et en période de repos.

ANNEXES

INVASIVES : Statut Champagne-Ardenne		**A1**	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional
		A2	Taxon exotique envahissant avéré sur le territoire régional, distribution localisée
		P1	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés, EEE avérée dans un territoire proche
		P2	Taxon exotique potentiellement invasif, prolifère en milieux perturbés
		E1	Taxon "émergent", présence ponctuelle, avéré en territoire voisin
		E2	Taxon "émergent", présence ponctuelle, non avéré en territoire voisin
		S	Taxon de la liste d'alerte : absent de la région (selon *Flora*), EEE avérée dans un territoire proche, apparition à surveiller

Annexe 1 : Statuts des espèces envahissantes en Champagne-Ardenne d'après le CBNBP

Légende

Boisements : Forêt et végétation arbustive en mutation - Gros bois de conifères - Gros bois de feuillus - Gros bois mélangés - Plantation forestière - Petit bois de conifères - Petit bois de feuillus - Petit bois mélangés -Ripisylves - Coupes à blanc

Espaces verts, terrains de loisir et jardins : Campings - Golfs - Maraîchage et jardins - Terrains de sport et hippodromes

Milieux aquatiques : Bassins industriels et de retenue - Marais intérieurs - Station d'épuration - Cours d'eau naturels au lit natural - Canaux - Etangs

Milieux ouverts et semi-ouverts : Abords de plans d'eau - Vergers et petits fruits - Roselières ou mégaphorbiaies - Prairies bocagères - Jachères - Landes et broussailles - Autres prairies permanentes

Plaine agricole : Autres grandes cultures de printemps - Grandes cultures d'hiver - Grandes cultures non identifiées - Maïs grain et ensilage

Surfaces artificialisées : Aires de stationnement - Habitat léger de loisir - Bâti collectif et individuel - Bâtiments d'exploitation agricoles - Bâtiments publics remarquables - Chantiers - Chemins - Cimetières - Cultures sous serres - Décharges et zones de stockage agricoles - Extraction de matériaux - Friches industrielles - Pépinières - Réseaux ferroviaires - Réseaux routiers - Roches nues - Tissu urbain aéré - Zones commerciales - Zones industrielles et d'activités

Annexe 2 : Légende détaillée de la cartographie "Occupation du sol"